

Documents recherchés et remis en forme par J & J Brossard

HISTOIRE  
DE  
ST GERMAIN DE LUSIGNAN

*d'après le bulletin paroissial de B. de Cugnac*

# Sommaire

<b>Lettre de Bertrand de Cugnac à ses paroissiens</b>	p.4
<b>Première partie :</b>	p.5
♦ Histoire de Saint Germain de Lusignan	p.6
♦ Les routes et chemins	p.9
♦ Routes de Saint Germain de Lusignan	p.10
♦ Chemins vicinaux ordinaires	p.11
♦ Le nom	p.12
♦ La paroisse, ses limites	p.14
♦ La Grand Vaux	p.16
♦ L'église de l'hôpital de la Grand Vaux	p.20
<b>Deuxième partie :</b>	p.22
♦ <b>Histoire de l'église de Saint Germain de Lusignan et de ses prieurs</b>	p.23
♦ Le clocher	p.25
♦ La coupole	p.27
♦ La grande nef	p.29
♦ Les voûtes	p.31
♦ La restauration de 1686	p.34
♦ La restauration de l'église 1848 1860	p.36
♦ Le mobilier de l'église, les cloches	p.38
♦ Les autels	p.41
♦ Les statues	p.42
♦ Les tableaux	p.43
♦ Le prieuré	p.44

- ◆ Donation de l'église aux religieux de l'abbaye  
de Saint Etienne de Baignes p.46
- ◆ Fondations en l'honneur de l'église de Saint Germain p.48
- ◆ Prieurs, chapelains, religieux, curés, vicaires de Saint Germain p.50
- ◆ Les curés et vicaires p.52
- ◆ Le curé de Saint Germain pendant la révolution p.55
- ◆ Le curé de Saint Germain, en Espagne p.57
- ◆ Les inventaires p.60
- ◆ Saisie et vente des meubles de M.Terrien p.63
- ◆ Vente des biens de M.Terrien et de la cure de Saint Germain p.65
- ◆ Période révolutionnaire p.68
- ◆ Le Concordat p.71

### **Troisième partie :** p.74

- ◆ **L'histoire du pont, du château et de ses seigneurs**
- ◆ Restauration du pont de Saint Germain p.75
- ◆ Le château p.76
- ◆ A quelle époque remonte la construction du château ? p.78

### **Quatrième partie :** p.82

- ◆ **L'histoire des familles de la paroisse de Saint Germain**
- ◆ Les Polignac p.83
- ◆ Les Polignac de Saint Germain p.87
- ◆ Gabriel de Polignac p.89

## HISTOIRE PAROISSIALE

### St Germain de Lusignan

*Je crois faire plaisir aux habitants de la paroisse en groupant dans notre bulletin les quelques notes que j'ai pu réunir sur l'histoire de ceux qui nous ont précédé dans la vie, sur ce sol que nous foulons aux pieds, dans des champs qu'ils ont cultivés, arrosées péniblement de leur sueur, dans ces villages qu'ils ont bâtis où s'est écoulée leur existence heureuse ou malheureuse, selon les temps, les circonstances, les événements de l'histoire, les guerres trop fréquentes à certaines époques, surtout au XVI siècle, et aussi, comme de nos jours, les conditions climatiques, atmosphériques: orages, grêle, gelées, etc. qui influent sur les récoltes et, par conséquent sur le bien-être de leurs propriétaires.*

*L'histoire de St Germain, si l'on remonte à mille ans, demande de grandes recherches dans les bibliothèques, dans les archives des villes, dans les vieux parchemins; les vénérables in-folio poudreux où l'on trouve ici un nom, là une date, peuvent servir de jalons pour marquer et reconstituer la vie des personnages dont les faits et gestes ont été plus ou moins mêlés à notre petite histoire.*

*Quelques vieux actes notariés, relativement récents nous donnons ainsi les noms, les alliances des familles, les acquisitions, les ventes qui, dans le cours des âges, ont été opérés par les habitants de notre paroisse. C'est ainsi qu'on peut remonter le cours des générations, établir la généalogie des familles, dont plusieurs existent encore sur notre sol, depuis des siècles.*

*Je diviserai mon travail en quatre parties : l'histoire de Saint Germain, l'histoire de l'église et de ses prieurs, l'histoire du château et de ses seigneurs et l'histoire des familles de la paroisse.*

*Je demande à ceux d'entre vous qui s'intéressent à ces recherches de vouloir bien me faire connaître les vieilles traditions de leurs ancêtres qu'il serait utile de conserver, le souvenir des vieux anciens qu'il serait bon de ne pas laisser perdre, en un mot tout ce qui étant de la vieille histoire a droit à être recueilli avec soin, et imprimé, puisque l'occasion s'en présente. Je compte sur vous pour m'aider dans cette tâche qui sera la nôtre, la vôtre comme la mienne.*

*B. de Cugnac*

# Première partie

## Histoire de St Germain de Lusignan

La commune de St Germain de Lusignan située dans le canton de Jonzac, a une forme topographique très irrégulière; on peut la comparer à un demi-cercle dont la petite commune de St Martial de Vitaterne formerait le centre, et dont les deux extrémités, comme les cornes d'un croissant s'appuient à l'est et à l'ouest sur la commune de Jonzac, de telle sorte qu'il faut traverser la ville pour aller d'un point à l'autre et surtout du côté est pour se rendre au bourg; cette conformation défectueuse au point de vue administratif, paraît remonter très loin dans la suite des siècles, puisqu'elle existait déjà en 1169, comme le prouve un acte de cette époque

incéré dans les archives historiques de Saintonge et d'Aunis XX, p.87 où il est question d'un champ cultivé, connu sous le nom de champ de la Vieille Croix, situé dans la Grand-Vaux, paroisse de St Germain de Lusignan près du chemin de Pons.

La superficie de la commune qui n'est que de 1761 hectares a ceci de particulier, vu sa forme irrégulière et semi-circulaire qu'elle touche à quatorze communes voisines: Jonzac, St Martial de Vitaterne, Champagnac, Réaux, St Maurice de Tavernolles, Neuillac, Neulles, Clam, Antignac, St Georges de Cubillac, Lussac, Clion, St Hilaire du Bois, St Simon de Bordes.

D'après le plan cadastral, 59 villages sont disséminés et construits sur son territoire, quelques-uns ont disparus.

1.Lusson, 2. Chez Peleau, 3. La Cavaterie, 4. Noël, 5. Gérard, 6. Renaudin, 7. Coicaud, 8. Bernard, 9. Maison Neuve-Chez Mété, 10. L' Hopitaux, 11. La Champagne, 12. Moulin de la Cotterelle, 13. Tout l'y Faut, 14. La Prune, 15. Chez Péraud, 16. Chez Gouin, 17. La Pierrière de Lussac, 18. Chez Drouet, 19. Chez Fouché, 20.Chez Gautreau, 21.Le Closne Vert, 22. Chez Toutmis, 23. La Coudre, 24. Chez Bélis, 25. Chez Hortion, 26. Chez Grimeau, 27. Chez Choumeau, 28. Le Moulin Rompu, 29. La Pommerade, 30. Chez Borit, 31. Chez Métaye, 32. Chez Serclos, 33. Chez Templier, 34. Tauriac; , 35.Le Plessis 36. Chez Bouyer, 37. Le Chaix, 38. Chez Massias, 39. Le Moulin de Cornet, 40. Cornet, 41. Les Chaumes, 42. Logis du Brandart, 43. Le Brandart, 44. Le Ramet, 45. Chez Chaudet, 46. Aux Chaumes, 47. Sauge, 48. Le Maigre, 49. St Germain, 50. La Pierrière de St Germain, 51. Chez Les Roux, 52. Chez Bobin, 53. Chez Daufour, 54. Chez Saboureau, 55. La Garde, 56. La Métairie, 57. Chez Montcallis, 58. La Cheneurie, 59. La Vergerie.

Quelques-uns de ces villages ont disparus depuis cent ans. C'est à peine si les anciens se rappellent de leurs noms et leur emplacement. Ce sont Chez Toutmis n°22 du plan cadastral, situé près de Tout l'y Faut, sa place est indiquée par un puits, Le Moulin Rompu n°28? Chez Bobin sur la route de St Genis, marqué par quelques pierres autour d'un champ et un puits, Chez Moncalis près des moulins à vent où il ne reste que les ruines d'un toit, etc....

La plus forte agglomération est dans le bourg qui compte 102 habitants. La population totale de la commune est de 748 habitants, d'après le dernier recensement. On en comptait 844 en 1860.

La commune de St Germain de Lusignan comprend 1761 hectares divisés en 222 hectares de bois: futaies, taillis, ajoncs, 70h 34 de prés, 1334 hectares de champs cultivés soit

terres labourées: 1115 hectares 26 ares 56 centiares; vignes 206 hectares 41 ares 05 centiares; jardins: 12 hectares 65 ares 33 centiares; et 54 hectares 89 ares 52 centiares de terres incultes.

Elle est arrosée par la Seugne ou Sévigne qui prend sa source aux Jards près de Montlieu, arrose en passant Jonzac, St Germain de Lusignan, Clion, Mosnac,, Fléac et Pons et va se jeter dans la Charente auprès de Courcoury, en amont de Saintes, après un parcours de 80 km

Cette jolie petite rivière, qui féconde sur son passage de belles et vastes prairies, passe en bas du bourg de St germain situé d'une manière très pittoresque sur le revers d'un petit coteau dominé par l'église qui produit de ce côté un très joli point de vue.

La rivière porte la cote 27 sur la carte d'état major ce qui veut dire que son cours est à 27 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'église et le bourg se trouveraient donc à une altitude d'environ 33 mètres, soit 5 mètres au-dessus de la rivière.

Les Moulins à eau sont très anciens sur la rivière. Ils sont cités dans un acte de 1335, tels qu'ils existent encore de nos jours << le moulin de St germain, celui de Cornet, ceux de Sauge, de Fontaine, du Gué( de Podio), de Clion, de St Georges, de Marcouse.... >> il est difficile de savoir au juste, en l'absence de documents plus anciens, s'ils ont été bâtis 1 ou 2 siècles avant cette date de 1335.

Le même document nous parle d'un pont existant à cette époque à St germain; d'après les recherches que j'ai pu faire, il devait être construit 100 mètres plus haut en amont que notre pont actuel, aux Ombrettes et devait correspondre à la rue du bourg qui descend vers la rivière, en passant devant la maison de M. Métoyer. Il livrait passage à un chemin qui se dirigeait à Travers la prairie vers Chez Chaudet et de Chez Chaudet au Brandart. Là aussi aux Ombrettes, devait se trouver le moulin à eau reporté plus bas à une époque indéterminée, ce qui expliquerait l'existence en cet endroit d'un ancien déversoir et le coude fait par la vieille mer, ou bief du moulin, qui dut forcément, suivre, au delà des pelles, la construction du nouveau moulin.

Le pont actuel construit en pierres par Moreau entrepreneur, en 1808, sur grilles en bois a vu une de ses arches emportée par les eaux le 17 février 1904.



## Les routes et chemins

Le plus ancien chemin dont l'existence nous a été révélée par les vieux papiers est le chemin de Pons qui traverse la plaine de la Grande Vaux dans la plus grande largeur de la paroisse. Il est question de ce vieux chemin dans un acte de 1169, comme il a été dit plus haut. D'ailleurs il faisait partie du réseau des voies romaines qui sillonnaient la Gaule en tous sens depuis la conquête du pays par Jules César, c'est à dire il y a 18 siècles.

Selon l'habitude de ces maîtres bâtisseurs, celui-ci était maçonné, ce qui explique comment il existe encore depuis tant de siècles malgré son abandon et les terres arables amassées sur son parcours. D'après Vitruve les grandes voies étaient pavées de quatre couches



de pierre sur une épaisseur d'au moins cinquante centimètres. Le 1<sup>er</sup> lit composé de grosses pierres, c'était le *stratumen*; le 2<sup>ème</sup> était composé de pierres concassées, la *rudratio*; le 3<sup>ème</sup> était fait de briques et de ciment grossier, c'est le *nucleus*; le 4<sup>ème</sup> était composé de pavés proprement dits, ou pierres taillées posées debout, fortement tassées, le *glarea* comme le pavé actuel des villes, et certaines grandes routes nationales, encore de nos jours : de Cavaignac à Bordeaux, de Blois à Orléans...

La commune doit à sa situation près de Jonzac d'être sillonnée par deux routes départementales, quatre routes de grande communication, un chemin d'intérêt commun, sept chemins vicinaux, qui constituent un réseau superbe de 35 kilomètres 214 mètres de longueur parfaitement entretenus, avec d'excellents matériaux de silex.

Tous les villages et les moindres hameaux sont desservis par une route pavée et classée.

Peu de communes en France ont un réseau de chemins aussi considérable que la nôtre.



## Routes de St Germain

Route départementale n°2 de Port Maubert à Barbezieux qui traverse le bourg située à peu près à égale distance des deux points terminus de la route, soit à 25 kilomètres de Barbezieux et à 27 de Port Maubert. Son parcours sur le territoire de la commune est de 1900 mètres.

Route départementale N°19 d'Archiac au Gablezac, par Montendre, traverse la Grand'vaux et dessert les villages situés à l'extrémité-est de la commune. Son parcours sur le territoire de la commune est de 1500 mètres.

Chemin de grande communication N° 79 de Belluire à Chevanceaux dessert le Ramet, les Chaumes, Chez Choumeau, les Pierrière de Lussac. Son parcours est de 2378 mètres.

Chemin de grande communication N° 94 de Nancras à Jonzac par Pons dessert Chez Crochet, Le Pléssis. Son parcours est de 1868 mètres.

Chemin de grande communication N° 110 de Jonzac 0 St Thomas de Cosnac, par Mirambeau, qui limite la commune et desservent les villages Chez Daufour et de La Garde, au sud. Son parcours est de 592 mètres.

Chemin de grande communication N° 111 de Jonzac à Salles d'angle dessert les villages de Chez Bouyer, le Chaix, Tauriac traverse la Grand' Vaux jusqu'au moulin de la Coterelle et les pelles du moulin de Romas sur le Trèfle. Son parcours est de 3708 mètres.

Chemin d'Intérêt commun N° 46 de St Hilaire du Bois Chez Crochet, dessert les Chaumes, Chez Chaudet, le bourg, Chez les Roux, Chez Saboureaux. Son parcours sur la commune est de 3606 mètres.



## **Chemins vicinaux ordinaires**

1 Chemin vicinal ordinaire N° 2 de Jonzac à St Maurice de Tavernolles dessert Lusson, les Maisons Neuves, fait suite au chemin vicinale N° 7, ci dessous. Son parcours est de 1322 mètres.

2 Chemin vicinal N° 3, de St Germain de Lusignan à la Granchère dessert la Pierrière de St Germain, Chez Daufour (en construction. Son parcours est de 2351 mètres.

3 Chemin vicinal ordinaire N° 4, de chez Crochet à Antignac, dessert Chez Crochet, Chez Grimaud, Chez Bélis, Chez Gouin, Tout l'y Faut. Son parcours est de 2884 mètres.

4 5 Chemin vicinal ordinaire N° 5, de St Germain de Lusignan à Clion, dessert Le Maigre et Saugé. Son parcours est de 1467 mètres.

5 Chemin vicinal ordinaire N°6 de Lussac à La Vigeries dessert La Pierrière, Chez Hortion, La Coudre, Chez Métaye, Chez Borit, La Champagne. Son parcours est de 5055 mètres.

6 Chemin vicinal ordinaire N°7, de St Germain de Lusignan à Chez Arnaudin, dessert Chez Pelaud, La Cavaterie. Son parcours est de 830 mètres.

7 Le chemin de Pons dont il a été question ci-dessus est classé sous le nom de chemin vicinal ordinaire N°8 de Baignes au Pont d'Husseau ( abandonné). Son parcours est de 3753 mètres.

Plusieurs chemins ruraux empierrés par les soins des riverains, avec subventions de la commune, dessert les autres villages.



## Le nom

Le nom de <<Lusignan>> qui distingue notre commune des 150 autres prénommées << St Germain >> dans le dictionnaire des postes, a exercé la sagacité du chercheur. On s'est demandé d'où lui venait ce nom illustre? Quel était celui des princes de Lusignan qui lui avait donné ce nom?

La maison de Lusignan est illustre entre toutes les familles de France en raison des services rendus à la patrie à toutes les époques de l'histoire. on compte 67 branches issues de son tronc vigoureux. Sa célébrité fut telle à travers des siècles qu'elle contracta des alliances avec les principales familles et maisons souveraines de l'Europe. Son premier auteur est Hugues 1<sup>er</sup> du nom, frère de Guillaume, comte de Poitiers, qui vivait au X ième siècle sous

Louis IV, dit d'Outremer, roi de France de 936 à 954. Hugues est connu dans les chroniques du temps sous le nom de tête d'étoupes, en raison de sa chevelure (Lezignem) d'où lui serait venu son nom. Les légendes de chevalerie lui donnent pour ancêtre la fée Mélusine, que les bonnes femmes du Poitou voient encore errer la nuit, au clair de lune, sur les ruines des vieux châteaux. Quoi qu'il en soit de ces origines fabuleuses, Hugues bâtit son château de Lusignan à 27 kilomètres de Poitiers et il domina les pays d'alentour.

Hugues II, dit le bien aimé, lui succéda vers 960. Ses petits-fils, Hugues VI, Hugues VII, Hugues IX partirent pour la terre sainte, et s'y firent remarquer par leur vaillance. Geoffroy I surnommé la grande dent, à cause d'une qui sortait de sa bouche, s'illustra d'une manière héroïque en Syrie, 1188 au siège de St Jean d'Acre, 1191. Il était frère de Guy de Lusignan qui devint, en 1186, roi de Jérusalem, et après la défaite du Hattin, il fut roi de Chypre, 1192, titres portés de nos jours encore par les roi d'Italie en leurs qualités d'héritiers de cette illustre famille.

Hugues X épousa, 1217, Isabelle Taillefer, (Une rue de Jonzac porte encore ce nom historique d'un de ses anciens seigneurs qui vivait en 1150) comtesse d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Son fis, Hugues XI dit le Brun, s'intitula, en 1249, seigneur de Cognac, Archiac et Merpins, UGO DNS LEZINIACI, comes de Merpinio et de Archiaco.

Celui là seule aurait pu avoir quelque autorité sur la contrée de Jonzac, mais il est facile de voir qu'il n'a pu donner son nom à notre paroisse qui, à cette époque 1249, sous le règne de St Louis, le possédait déjà depuis près de 200 ans, d'une manière authentique, comme je vais le prouver par les notes qui suivent.

Ce n'est donc pas aux Lusignan que St germain doit son nom: aucun prince de ce nom n'a possédé de juridiction sur notre territoire.

Un registre de l'abbaye de Baignes, publié par l'abbé Chollet nous a conservé le texte de vieilles chartes sur parchemin, relatives à notre paroisse et datées de l'an 1075, fort précieuses pour notre histoire locale. Ces vieux papiers sont écrits dans le latin qui était la langue savante de cette époque du Moyen Age, ce qui nous permet de les lire et de les comprendre facilement de nos jours. Nous y lisons: *Ecclésia Sancti Germani de Lezignaco*, papiers concernant l'église de Saint Germain de Lézignac; il en de même dans les chartes suivantes de 1078 1085. En 1169, nous trouvons encore dans acte sur papier: *Sancti Germani de Lézignaco*.

Dans l'acte de partage de la seigneurie de Jonzac, en 1335, le même nom revient plusieurs fois, à propos des limites de la paroisse de St Germain de Lézignac. A la fin du XVIème siècle, nous lisons: *St Germain près de Jonzac, Parochia Sancti Germani prope*

Jonzacum, mais dans les actes des siècles suivant le nom reparait avec, parfois, une légère modification: Saint Germain de Lésignan, jusqu'à ce que, à une époque que je n'ai pu suffisamment préciser, le nom se transforme en celui de Lusignan. Peut-être faudrait-il chercher la raison dans le séjour d'un Saint Gelais de Lusignan, fils de Jean de Saint Gerlais, seigneur de Montlieu, qui fut pendant quelques années seigneur en partie de Saint Germain, vers 1600. Est-ce à cette occasion que le nom de Lézignac ou de Lézignan, s'est modifié en celui plus euphonique de Lusignan?

Quoi qu'il en soit de ses hypothèses, le nom primitif de notre paroisse était, sans aucun doute possible, celui qu'elle portait déjà, depuis des siècles peut-être, en 1075, Saint Germain de Lézignac, dont la terminologie s'harmonisait bien avec le langage du pays de Jonzac, où tant de nom de lieux portent la désinence ac



## **La Paroisse. \_ Ses limites**

Il est impossible de déterminer d'une manière exacte l'époque de la fondation de la paroisse avec un territoire bien limité. Elle remonte évidemment à une très haute antiquité. Comme de nos jours dans les de mission, les prédicateurs de l'évangile, envoyés par les Apôtres ou leurs successeurs, arrivaient dans une contrée, ils prêchaient la bonne nouvelle aux hommes de bonne volonté et quand leur parole était écoutée, ils demeuraient dans la localité afin d'enseigner la doctrine chrétienne aux habitants et leur conférer le baptême et les autres sacrements. De là ils rayonnaient dans les environs pour fonder de nouvelles chrétientés. Il dut en être de même dans notre pays de Saintonge, et quand le groupe de fidèles fut assez important à Lézignac, les missionnaires apostoliques établirent un centre de réunion, temple modeste, salle de maison chrétienne, lieu de culte en rapport avec le nombre des nouveaux

convertis; et lorsque plus tard la communauté chrétienne fut encore augmentée, une église ou chapelle s'éleva, montrant dans les airs la croix triomphante, symbole de la religion nouvelle.

Ce fut alors, quand la population presque entière eut embrassé le christianisme, que les évêques comprirent la nécessité de délimiter le territoire des paroisses et d'y établir un curé résidant pour pourvoir aux besoins spirituels des paroissiens. On comprend qu'il est difficile de préciser la date de ces fondations et aussi de déterminer exactement les limites fixées à cette époque, mais remaniées dans le cours des siècles, suivant les nécessités du temps.

Cependant, nous avons des preuves que notre paroisse de St Germain était plus étendue, il y a 800 ans et plus, qu'elle ne l'est aujourd'hui; une charte de 1083 nous indique en effet que la paroisse de St martin de Clam a été démembrée de celle de St Germain depuis de longues années. << Post multum vero temporis. Quapropter, ne posteros forte lateat, scripto et memoriâ commandamus quod ecclesia Sancti Martini de Clam, in parochia Sancti Germani fundatur. >> En conséquence, dit la charte, pour que le souvenir en soit conservé, et que la postérité ne l'ignore, nous inscrivons sur le papier, que l'église de St Martin de Clam a été bâtie dans la paroisse de St Germain.

Depuis ce temps les limites de ce côté n'ont pas du beaucoup varier.

Une charte de 1078, nous parle du maine de la Grand-Vaux situé dans la paroisse de St Germain, et il en est de même en 1169. En 1335, les limites sont indiquées dans l'acte de partage passé entre Pétronille de Mosnac, épouse de Bernard de Comborn, et sur Marguerite, épouse de Guillaume Tizon, toutes les deux nièces de Bertrand de la Roche Andry, seigneur de Jonzac. << Les limites de St Germain et de Jonzac partent du milieu du pont de St Germain ( l'ancien pont situé aux Ombrettes, comme il a été dit dans le n° Mai ) et à partir du sus dit pont vers le Brandart, puis traversent le chemin qui vient du bois de Sauges, passent devant la maison de Guillaume-Champanais, la maison neuve de Guy Villeneuve ; de là devant la maison de Jean Marcel, devant la maison habitée autrefois par défunt Guillaume Guibert, devant la maison de Guillaume Gosselin et le clos d'Arsend ; on se rend au carrefour de Jean Mourel devant sa maison, devant celle de Jean Guadrissard. On passe dans la combe de Ménudelle dont suit le fossé jusqu'à la vigne appartenant aux héritiers d'Elie Fusilier. On va ensuite tout droit aux bornes qui font la séparation de St Germain et de St Martial placées non loin de cette susdite combe ; de là on suit le chemin qui longe la vigne de Jean-Pierre jusqu'au carrefour de Tauriac ; on suit ensuite la route qui conduit au chemin de Pont qui va de l'hôpital de la Grand-Vaux au Pont d'Usseau.

Il est impossible aujourd'hui à 600 ans de distance de retrouver tous les points de repère indiqués sur cet acte : la maison de Guillaume, celle de Jean et de Bernard Marcel

n'existent plus ; la vigne de Jean pierre, le clos d'Arsend, le puits de Rossignac ont changé de maître bien souvent et de nom également, mais nous connaissons le Brandart, Tauriac, l'hôpital et la Grand-Vaux et nous voyons que les limites indiquées en 1335, sont les mêmes que celle du cadastre à très peu de chose près.

Aucun document de cette époque n'existe pour fixer les limites de la paroisse du côté midi : Chez Daufour, La Garde, etc.

Il est à croire qu'elles devaient être sensiblement les mêmes et qu'en somme notre paroisse, depuis le démembrement de Clam, a conservé la même étendue de territoire qui lui avait été fixé à sa fondation, sans que nous puissions nous expliquer les raisons qui lui ont fait donner un tracé si bizarre et si tourmenté autour de St Martial et de Jonzac.



## La Grand -Vaux

Cette partie de la paroisse, aujourd'hui déserte, souvent inculte, demanderait une étude toute spéciale.

Comment cette grande vallée, qui s'étend à l'Est de Jonzac, sur une étendue de plusieurs kilomètres, fut-elle rattachée à notre paroisse, et cela depuis des siècles ? Aucun document ne nous l'indique. Elle est citée, en 1169, dans l'acte de vente d'un champ appelé la Vieille Croix, situé près du chemin de Pont, comme faisant partie de la paroisse de St Germain, mais à vrai dire sans délimitation bien déterminée. Il n'est pas question dans ce document de l'hôpital de la Grand-Vaux, peut-être déjà existant à cette époque, mais qui n'aurait pas, alors été compris notre territoire ; il n'en est fait mention à ma connaissance, qu'en 1305, dans l'acte de partage des nièces de Bertrand de la Roche Andry : Hospitali grandis Vallis, adviam pontensem.

Quel était cet hôpital ? Quel fut le fondateur dont le nom nous est aujourd'hui complètement inconnu ? Sans doute, le but du bienfaiteur fut de soulager les misères humaines si nombreuses en tout temps, était-ce, comme dans bien d'autres pays, un croisé, qui de retour dans sa patrie, après avoir combattu les ennemis du nom chrétien, les cruels musulmans, voulut consacrer le reste de son patrimoine, voire sa vie tout entière au service de Jésus Christ malade dans la personne des pauvres, des infirmes, selon la parole de St Mathieu : << J'ai été malade, infirme, et vous m'avez recueilli, soigné ; car je vous le dis en vérité : Tout ce que vous aurez fait au plus petit, au plus pauvre d'entre vous, je le considérerai comme fait à moi-même. >>

Quel a donc été le but de cet hôpital ? Quels ont été les malades plus spécialement soignés dans cette maison charitable ? Si l'on considère sa situation isolée au milieu de cette vaste plaine, on pourrait supposer que c'était une maladrerie ou hôpital de lépreux ? Rien ne le prouve d'autre part. Fut-il ruiné par quelque catastrophe inconnue ? Succomba-t-il sous des influences locales qui le firent transporter, en 1481, au sud de Jonzac, où se voient encore, sur les bords de la route de Montendre, les ruines de la chapelle de l'hôpital des ladres, ou maladrerie, fondée par Bertrand Vilot, Jehanne Bellonne et Jehan Jasmain, dont on a peine à lire les nom mutilés sur le tympan de la porte ?

Est-ce à cette époque que l'hôpital de la Grand Vaux désaffecté devint une paroisse indépendante avec un curé résidant qui en 1523, fut Jehan Marem ?

Dés l'année 1078, le Maine de la Grand Vaux paraît dans une charte énumérant les droits de l'église de St Germain, comme faisant partie de la paroisse, *ex tota parochia ipsius ecclésia Sancti Germani prope Jonzacum et in uno manso qui vocatur Grandis Vallis, décimam ex omni re....*

D'un autre côté un acte du 12 mai 1321 nous parle de l'hommage rendu à l'abbé de St Germain des Prés, de Paris, par Bertrand de la Roche-Andry, seigneur de Jonzac, des paroisses de St Georges de Villexavier, de Fontaine et de l'hôpital de la Grand Vaux. Puis 20 ans après, en 1340, Bertrand d'Archiac déclare à Bernard de Comborn qu'il lui est dû 15 livres de redevances par les habitants des sept villages de la Grand-Vaux dont les noms suivent : Les Maines des Sudres, des Jouberts, des Davids, des Garniers, des Bernards, des Regnauds, des Périers, tous villages faisant partie de la paroisse de St Germain près de Jonzac, situés entre le grand chemin de Pons par lequel on va et on vient du bois des Bernards à la croix de l'hôpital de la Grand Vaux située dans la susdite paroisse de St Germain et le chemin par lequel on va et on vient de la dite Croix, au Maine de Robert Gaudefroy jusqu'à la voie publique par



laquelle on va du susdit Hôpital vers le maine des Tridents et de là au pont des pèlerins, de là au maine de André Curtis à coté du chemin qui va d'Archiac à Jonzac.

Cette si intéressante de notre histoire locale nous montre que cette vallée aujourd'hui déserte était peuplée de sept villages dont aucun lieu -dit ne conserve le souvenir, et en plus des maines de Robert Gaudefroy, un Trident et d'André Curtis. Il ne saurait y avoir d'erreur sur leurs positions puisqu'ils sont indiqués comme étant situés dans un quadrilatère formé par le chemin de Pont, encore bien connu de nos jours, par le chemin de la Croix au maine gaudefroy et aux tridents, par celui du pont des pèlerins aujourd'hui disparu comme le ruisseau qu'il traversait, mais dont il serait possible de retrouver la trace, et enfin par le chemin d'Archiac à Jonzac, dont la direction n'a pu varier beaucoup.

Ces neufs ou dix maines ou villages furent abandonnés ou détruits des centaines d'années plus tard ; ils n'existaient plus en 1495 ; peut-être, comme je l'ai indiqué, avaient-ils disparu dans la catastrophe qui détruisit l'hôpital St Jean de la Grand Vaux et occasionna son transfert à Jonzac, en 1482. Les Anglais avait envahit tout le pays le château de Jonzac était tombé au pouvoir ennemi ( 1449 ). C'est une des époques les plus tristes de notre histoire saintongeaise ; la paix ne fut rendue à la France qu'en 1453, le 17 juillet, par la victoire de Castillon, où fut tué le trop célèbre général anglais Talbot ; Jonzac avait été repris quelques jours auparavant par Dunois, sous les ordres de Charles VII.

Cependant le 20 septembre 1463, Renaud de Saint -Maure énumère la paroisse de l'hôpital de la Grand Vaux parmi celles dont il présente l'hommage à l'abbé de St Germain des Prés, de Paris.

L'hôpital Saint Jean ayant disparu, le nom de la paroisse restait, avec une population un peu diminuée.

L'invasion des armées anglaises dans notre Saintonge, causa la ruine de notre contrée ordinairement si paisible, surtout quand Arnaud de St Maure voulant secouer le joug odieux de l'étranger, à l'exemple de Jeanne d'Arc, eut été pris dans son château de Jonzac, assiégé et emmené prisonnier pendant 10 ans, dans les cachots de la tour de Londres.

C'est à cette époque de bouleversement que nous croyons devoir attribuer la ruine des 10 maines ou villages, situés auprès de l'église de l'hôpital St Jean de la Grand Vaux, qui n'étaient pas encore rebâties en 1495 ainsi qu'il est constaté par un arrêt du 30 janvier relatif au droit de guet et de garde des habitants de la paroisse, au château de Jonzac, dans lequel arrêt il est constaté << qu'il n'y avait aucune maison bâtie dans ce lieu de la Grand Vaux, près de l'église, que la maison dudit Pierre Ouvrard ; toutes les autres ayant été bâties depuis >>. Pierre Ouvrard faisait une réclamation pour savoir s'il devait le service militaire à Jonzac ou à

Clam ; François de Roche Andry fut débouté, et Pierre Ouvrard continua à monter la garde au château de Jonzac.

Il est encore question de la paroisse de l'hôpital, dans l'acte de partage du 9 juillet 1513 entre Jean, Philippe et François de saint Maure, qui fut attribué à ce dernier, seigneur de Cadillac en Fronzadais;

D'après tous ces témoignages, il est incontestable que l'hôpital St Jean, bâti primitivement pour recevoir des malades, ou des pèlerins, comme l'indiquerait le <<pont des pèlerins >> dont il a été question dans le dernier numéro, pèlerin de St Jacques si nombreux autrefois ; Cet hôpital dit-je, fut désaffecté, selon le mot actuel, et transformé en paroisse dont en 1513 Messire Jean Marem, prêtre, était curé, résidant au lieu de l'hôpital de la Grand Vaux.

Une ordonnance royale de François 1<sup>er</sup>, du 24 juillet 1534, obligea à faire le recensement des hommes pouvant composer une légion en cas de guerre et des armes qu'ils avaient en leur possession; Ce rôle très curieux dénote une variété d'armes des plus disparates, difficilement utilisables dans des batailles rangées, ne pouvant servir que pour des combats singuliers, des luttes corps à corps, comme ceux qu'on lit dans les récits historiques de ces temps chevaleresques. On voit ensemble des arquebuses des arbalètes, des épées, des hallebardes, des javelines, des rondelles. Jehan Poupart est armé d'un bec de corbin.

Parmi les 500 noms portés au rôle, on lit parmi les noms des habitants la paroisse de l'hôpital de la Grand Vaux, ceux de Jean Gauleau, Nicolas Giraud, Omer Fraisneau, Jean Micheneau. ( Plusieurs noms figurant sur ces rôles sont encore portés de nos jours par des familles de la contrée : Mathurin Glénison, Jean Garnier, Pierre Cochet, François Cochonneau, Martin Myot, Germain Mignonneau, Jean Chevallier, P. Meschin , Yves Bastard, Guillaume Glémain, Jean Mazeau , Philippe Rousseau, Jean Suire, Jean Poupart, Jean Martineau, Nouël Bardin, Guillaume Pitard, Jean Morin, Jean Doultaux, Jean Martin Clément Godet, Pierre Merzeau, Hélyot Belloteau, François Brégeon, Simon Arnaudeau, Antoine Vion, Bertrand Chauvet, Thomas Joubert, Pierre Sabouraud, etc. etc.

Il est encore fait mention de cette petite paroisse en 1585, et 1610, depuis son territoire a été partagé entre les paroisses voisines : St Germain de Lusignan, Réaux, Champagnac Son ancienne église abandonnée fait partie des bâtiments d'exploitation de M. Chapon, isolé dans la plaine de la Grand Vaux.



## **L'église de l'hôpital de la Grand Vaux**

Seules, au milieu des ruines de l'hôpital depuis longtemps disparu, la petite chapelle dédiée à St Jean a subsisté jusqu'à nos jours. Transformée en bâtiment d'exploitation, coupée en deux étages, sa voûte écroulée, elle ne conserve de son affectation primitive que l'aspect de ses murs vieux de plusieurs siècles.

On ne peut s'y toper cependant à première vue, c'est bien une ancienne chapelle avec son fronton triangulaire, son portail, ses contreforts, ses fenêtres étroites. Le portail d'entrée, de forme plein cintre, est surmonté d'une archivolte de style roman, ornée d'étoiles saillantes, très bien fouillées, d'une conservation parfaite, reposant sur des colonnes dont les chapiteaux ont été martelés.

Les murs, de six mètres de haut environ, sont soutenus par des contreforts peu saillants, simples pilastres s'élevant jusqu'à la toiture, selon l'usage du XI<sup>e</sup> siècle. Aux angles du nord et de l'est les contreforts datent de la construction primitive. Les angles du sud et de l'ouest sont contrebutés de contreforts plus puissants, sans doute postérieurs, afin de résister à la poussée des voûtes. Le mur droit, qui formait à l'est le chevet de l'église, est orné de trois

arcades de même hauteur, percées de fenêtres romanes accolées, dont les voussures sont réunies par un tore très simple.

Cette partie de l'église où était l'autel est construite en pierres de taille de grand appareil, alors que le reste de l'édifice est en blocage et présente, particulièrement au nord, des traces de réparations subséquentes. Cette petite enceinte de forme oblongue mesurait 18 mètres de long sur 5 mètres de large. Des travaux récents ont fait découvrir au pied du mur, dans le terrain consacré autrefois au cimetière, des tombeaux creusés dans des pierres en forme d'auge dont le couvercle était marqué d'une croix évidée, inscrite dans un cercle, sans nom ni date.

Quelques petites fenêtres étroites laissent pénétrer dans la nef une lumière sûrement insuffisante, si elle n'eut été éclairée par les trois fenêtres du sanctuaire.

Somme toute, cette petite chapelle de l'hôpital, devenue plus tard église paroissiale n'est pas un édifice banal ; elle offre encore dans son délabrement, des caractères architectoniques qui, loin d'être insignifiants, sont caractéristiques de l'époque à laquelle elle fut construite.

Elle méritait d'être signalée en quelques mots, dans la monographie malheureusement incomplète de cette petite paroisse aujourd'hui disparue.

Il pourrait être intéressant pour le chercheur de savoir quel était le St Jean qui fut patron de cette petite chapelle et dont elle portait le nom. Etait-ce St Jean Baptiste, le précurseur de notre Seigneur Jésus Christ ? Etait-ce St Jean l'Evangeliste, l'ami fidèle et dévoué de notre Seigneur, celui auquel du haut de la croix, à son heure dernière, il confia, comme au plus digne parmi les apôtres, le soin et la garde de Marie sa très sainte mère ? Ou tout autre saint du nom de Jean, dont la fête est célébrée dans l'église ? Question assez difficile à résoudre faute de documents.

Cependant, si nous raisonnons par analogie, nous pouvons remarquer qu'à cette époque existait à Jérusalem un ordre religieux de chevalerie, établi sous le vocable de l'hôpital St Jean, fondé en 1048, en vue de protéger les chrétiens de Syrie, et de donner des soins aux pèlerins de Terre Sainte épuisés par la fatigue de la route si longue et si pénible qu'ils avaient entreprise, succombant aux atteintes de la maladie sous ce climat meurtrier, ou tombant victimes des persécutions et des mauvais traitements infligés par les musulmans fanatiques aux chrétiens détestés.

La fondation hospitalière de La Grand Vaux peut avoir été faite en exécution d'un vœu formulé par un pèlerin, un croisé, ou un chevalier de l'Hôpital, revenu de Terre Sainte et désireux de consacrer son avoir et peut-être sa vie au soulagement des pèlerins si nombreux

dans ce temps-là : pèlerins de Terre Sainte qui partaient en masse comme pénitents, ou comme soldats du Christ, croisés, pèlerins de St Jacques de Compostelle, ou tant d'autres sanctuaires vénérés, qu'on recevait pendant le trajet soit dans des monastères ou hôpitaux comme une œuvre charitable de miséricorde corporelle.

Cette hypothèse assurément gratuite est appuyée sur l'analogie du nom " Hôpital St Jean " comme celui de Jérusalem, sur sa situation près d'une voie romaine, route nationale de l'époque, suivie par les voyageurs et les pèlerins ; peut-être aussi sur le nom de "Pont des Pèlerins" situé à peu de distance, cité à plusieurs reprises dans les actes dont nous avons parlés, connu encore dans le pays sous le vocable de "Pont Pègrin" du latin Peregrini, pèlerin.

Dans ce cas, le Saint patron de la chapelle aurait été St Jean Baptiste sous le vocable duquel étaient placés les chevaliers de l'hôpital St Jean à Jérusalem, dont la fête se célèbre le 24 Juin.

## Deuxième partie

## **L'histoire de l'église de St Germain de Lusignan Et de ses prieurs.**

L'église actuelle se compose de deux nefs d'inégale longueur, bâties à diverses époques, réparées, restaurées, remaniées dans le cours des siècles, selon les ressources dont on disposait, ressources fournies par les populations chrétiennes de la paroisse, la générosité des seigneurs et autres bienfaiteurs qui donnaient pour la construction de l'église, leurs bras, leur temps, leur or, dans le but de contribuer à la gloire de Dieu et à l'honneur de son culte.

Les parties les plus anciennes de l'église sont l'abside, qui forme la chapelle de Sainte Vierge, et la tour du clocher jusqu'au premier étage ( 7m50 de haut ), où il est facile de constater, au nord est, du côté de la rivière, une reprise de la construction sur laquelle, plus tard, on bâtit le clocher actuel.

L'abside semi-circulaire, de 1m50 de rayon, est construite en pierre de taille de grand appareil et voûtée en forme de four ; de petits modillons sans caractères supportent la toiture dont l'entablement n'existe plus. Une petite fenêtre, actuellement bouchée, mais visible de

l'extérieur, éclairait l'abside. M. le curé Lafond l'a faite remplacer par une niche grande et belle dans laquelle est posée la statue de Notre-Dame de Lourdes.

La base du clocher, jusqu'à mi-hauteur, date de la même époque que l'abside. Les murs (5m30 de côté ), sont également construits en pierres de taille de grand appareil et soutenus par trois contreforts de 0m60 de large sur 0m20 de saillie en formes de pilastres, surmontés de modillons de même modèle que ceux de l'abside. Il est à noter que le pilastre du milieu est percé d'une petite fenêtre longue et étroite ( 1m50 de haut ) ; la voussure extérieure est ornée de quelques guillochures peu artistiques mais la simplicité même dénote la haute antiquité.

Il n'existe pas dans l'église d'autres pierres, d'autres constructions plus anciennes que celles-là, restes vénérables de la vieille église construite vers l'an mille. Pour bien se rendre compte de ce qu'elle pouvait être, il faut la reconstituer par la pensée.

La chapelle de la Sainte Vierge formait le sanctuaire où se trouvait le maître autel ; le clocher, moitié moins haut qu'il n'est maintenant, était fermé, du côté de la grande nef actuelle, par un mur semblable à celui du nord est, et percé d'une petite fenêtre pareille. La grande baie actuelle n'a été ouverte que beaucoup plus tard.

Un arceau de pierres de 1m50 d'ouverture environ, nommé arc de triomphe, situé à la place où se trouve la grille de fer, séparait le chœur de la nef qui se prolongeait à la place de la petite nef de notre église probablement moins large mais aussi longue. Petite enceinte que les siècles suivants se plairont à agrandir, à doubler, à orner, à embellir, jusqu'à en faire de nos jours le bel édifice que nous possédons.

Si, l'histoire en main, nous nous reportons à ces temps lointains, nous lisons qu'au X siècle il y avait " grand pitié au royaume de France ", par suite des incursions des Normands qui, enhardis par l'impunité, depuis la mort de Charlemagne, le grand empereur à la barbe fleurie, ne craignaient pas d'accourir sur leurs barques, remontaient les fleuves et les rivières et, comme des barbares, pillaient et rançonnaient les populations sans défenses, obligée de se réfugier dans les villes et les châteaux forts construits à la hâte

La Charente fut la grande voie suivie par ces pillards à cette époque funeste ; notre Saintonge fut particulièrement éprouvée. La ville de Saintes fut prise, saccagée, brûlée par les Normands et tout le pays fut ravagé. On comprend qu'à cette époque il était difficile de construire de vastes édifices ; les églises n'étaient pas plus épargnées que le reste et il fallait avant tout pourvoir à sa sécurité. La religion souffrait de ces troubles incessants à un tel point qu'on ne pût nommer d'évêque à saintes pendant plus d'un siècle, de 864 à 989.

Notre paroisse dut souffrir elle aussi de l'invasion des pillards ; l'église ; l'église ou chapelle abandonnée, délaissée, tomba en ruines et fut remplacée, aux environs de l'an 1000, par celle dont écrivons l'histoire.



## Le Clocher

Notre vieux clocher mérite une étude détaillée, qui nous en fera apprécier, davantage, le mérite architectural.

Selon l'usage du temps où il à été construit, le XI siècle, il ne dominait que de quelques mètres, la petite église, au milieu de laquelle il se trouvait. Ce n'est que dans le courant du siècle suivant, probablement dans la première moitié du XII siècle qu'il à été rehaussé du double de sa hauteur. La reprise de la construction est facile à voir du côté de la rivière.

Les modillons qui soutenaient la corniche sur laquelle reposait la toiture primitive, existent encore, figurant l'extrémité d'un chevron taillé en biseau, sans aucun ornement de sculpture ; on distingue cependant sur l'un d'eux, quelques entailles au ciseau, disposées en forme de croix de St André.

La partie supérieure du clocher a été construite, comme je vous l'ai dit plus haut, au commencement du XII siècle, vers 1100, ou peu après. C'est aux religieux bénédictins, qui desservaient alors la paroisse en qualité de prieurs et de curés, depuis 1075, comme nous le



dirons plus loin, que l'on doit attribuer l'achèvement du clocher. C'étaient de grands bâtisseurs de l'époque et d'excellents architectes, qui ont laissé des monuments superbes, chef d'œuvres d'architecte, vrais bijoux d'art, très admirés de nos jours par les connaisseurs.

A Saint Germain, ils ont utilisé le clocher, qui subsistait, et n'ont pas craint d'élever une nouvelle tour de 7 mètres sur sa base solide, sans être massive ; ils ont orné, sur les 4 faces, leur construction nouvelle, sur une hauteur de 3 mètres, d'arcatures pilastrées peu saillantes, mais qui donne aux murs, plus de légèreté, dont l'extrados est appareillé en plate bande qui délimite le dernier étage de la tour, dans lequel se trouve la chambre des cloches et leur beffroi. Cet étage est percé sur chaque face d'une fenêtre géminée, dont les voussoirs moulurés reposent sur des colonnettes couronnées de chapiteaux ; le tout est surmonté d'une archivolte, ornée d'un tore à son sommet, venant reposer sur les impostes de la fenêtre, en arrière des colonnettes ; ce qui, tout en fortifiant la construction, donne à cette partie de la tour un vrai cachet artistique, non dépourvu d'élégance.

Les modillons de la corniche sont taillés en biseau comme ceux du bas et posés sans beaucoup de symétrie.

La toiture actuelle, de forme pyramidale, couverte d'ardoises, est proportionnée à la hauteur de la tour, et surmontée d'un paratonnerre, au milieu duquel se trouve la croix, et un coq formant la girouette.

La hauteur totale est de 20 mètres, dont 15 pour la tour, et 5 pour la toiture jusqu'au poinçon.

Tel qu'il est construit, le clocher offre un ensemble agréable, d'une grande simplicité, d'un dessin très sobre, mais très harmonieux. Il se présente bien, soit du côté de Chez Chaudet, de la base au sommet, au milieu de l'église qu'il domine, et à laquelle il donne un aspect religieux ; soit qu'on le voit du côté du bourg, entre le pignon aigu de la façade ; soit qu'on l'aperçoive au sortir de Chez Bastard, par-dessus le chevet triangulaire du sanctuaire, dont les rampants sont ornés d'acrotère et de crochets frisés, dominant la grande fenêtre à meneaux de style flamboyant. Il est aussi bon de remarquer sa parfaite conservation depuis 800 et 900 ans ; pas une pierre n'a bronché, pas une n'est corrodée par le salpêtre ou l'humidité ; les arrêtes sont toujours aussi vives que le jour où elles ont été taillées par le maçon qui les a posées. Le maître d'œuvre ou l'entrepreneur, doit avoir une part à nos éloges ; nous pouvons constater que les fondations ont été établies sur une base solide, il a su choisir de bons matériaux ; le mortier et la chaux dont il s'est servi étaient de première qualité, puisque le temps n'a eu aucune prise sur sa construction, depuis les siècles écoulés. Espérons qu'il durera longtemps encore après nous et que les générations futures l'admireront, comme nous le

faisons nous-mêmes et quelles sauront répondre à l'appel de ses cloches, ainsi que vous le faites à l'exemple de vos ancêtres.



## La Coupole

Après avoir étudié ensemble, le mur extérieur du clocher, je me propose de vous parler de la coupole qu'il renferme dans son enceinte.

Une coupole est une voûte construite en forme de demi-sphère, sorte de coupe renversée, qui recouvre comme une calotte la partie de l'église qu'elle surmonte. Ce genre de voûte est très ancien ; les habitants de l'orient, de la Syrie, de la Palestine, ceux d'Algérie, etc. , L'utilisent dans leurs constructions les plus ordinaires, et en recouvrent leurs maisons.

Les architectes des temps les plus reculés, appréciant les qualités de solidité et d'élégance qu'offre ce genre de voûte, l'ont développée dans de grandes proportions et ont fait le couronnement de monuments superbes et grandioses. On a conservé à Rome le temple de Vesta bâti longtemps avant l'ère chrétienne ; le panthéon dont la coupole mesure 43 mètres 423 centimètres, et qui remonte à près de 2000 ans. L'église de St Sophie, à Constantinople, construite en 535, par l'empereur Justinien, aujourd'hui mosquée, possède une coupole de toute beauté, de 34 mètres 20 centimètre de diamètre. L'église de St Pierre de Rome, bâtie en 1506, est surmontée d'une coupole magnifique de 42 mètres 12 centimètre de largeur, qui domine au loin la campagne romaine et fait briller dans les airs, à 150 mètres de haut, la croix rayonnante de Notre Seigneur Jésus Christ.

Paris a aussi ses coupoles qui ne le cèdent en rien aux autres villes tant au point de vue de l'art que de la beauté architecturale : Les Invalides, l'ancienne église St Geneviève, la Sorbonne, le Val de Grâce tous monuments superbes, majestueux, imposants, tant par leur masse, par leurs formes élégantes que par leurs dômes si richement décorés.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir nous comparer à tous ces chefs d'œuvre de l'architecture. Mais enfin, nous aussi nous avons une coupole dans notre vieux clocher, et plus ancienne que la plupart de celles dont nous venons de parler, puisqu'elle a dû être construite en même temps que la partie supérieure de la tour, soit après 1100 comme il a été dit précédemment.

Pour établir une coupole sur des murs dont la division présente une partie carrée, il faut racheter le carré, c'est à dire passer son plan à celui du cercle. Pour y arriver, les architectes ont imaginé divers expédients. Celui qui est employé ici est le pendentif, au-dessus des arcs doubleaux, qui s'avance en triangle pour former un cercle souligné par une arrête ou moulure qui marque la naissance de la coupole.

La nôtre, au lieu d'être la moitié d'un cercle parfait ou mieux, d'une sphère, affecte une forme ovoïde, c'est à dire, ayant la forme de la moitié supérieure d'un oeuf, plus élevée que le rond du cercle, ce qui contribue à assurer sa solidité. Les pendentifs sur lesquels est bâtie la coupole ont ceci de particulier, qu'ils s'appuient directement sur le sol par un pied droit en forme de colonne cylindrique, à droite et à gauche de laquelle sont accolés les pilastres, aux angles intérieurs arrondis qui, formant arcs doubleaux, s'élèvent d'un seul jet jusqu'à la voûte, et dont le sommet est légèrement brisé. Ce groupe de colonne formant faisceau constitue une décoration sévère, sans aucun autre ornement que la grosse moulure de l'arceau.

A côté du clocher, dans l'angle formé par le mur sud-ouest de la nef, se trouvait l'escalier en forme de vis qui permettait de monter à la chambre des cloches ; il descendait primitivement jusqu'au pavé de l'église ; mais à l'époque de la restauration entreprise vers 1680 par M. Huon, prieur, on dut prendre sur le pilier voisin, pour élargir l'arc de triomphe trop étroit, situé à l'entrée de la nef, d'où nécessité de supprimer le bas de l'escalier et d'en reporter l'entrée de l'autre côté du mur, à une hauteur d'environ 3 mètres, à la place occupée par le grand tableau situé en face de la chaire. Plus tard encore vers 1860, M. Lafond, curé de St Germain, dans la dernière et si complète restauration qui transforma notre belle église, fit reporter dans la nef latérale l'accès du clocher d'ailleurs assez difficile.

Tous ces remaniements d'arcs doubleaux, ces transformations d'arceaux, l'élargissement des baies, dont la trace se reconnaît encore, ne compromirent pas d'une manière fâcheuse la solidité du clocher et de sa coupole, cependant, il se manifesta un effort

dans la construction, que l'on conjura sans doute, vers 1680, en renforçant l'angle nord intérieur, par un massif de maçonnerie que l'on surmonta, en guise de couronnement, d'une figure d'animal au repos, d'un geste assez mal défini. C'est la seule sculpture qui existe dans l'église, les colonnes ne portant aucun chapiteau, et les portails de la façade ayant été refaits, en 1860 sans grand souci d'une décoration artistique.



## La Grande Nef

Lorsque les bénédictins vinrent prendre la direction de la paroisse, en 1075, ils trouvèrent l'église composée de la petite abside formant aujourd'hui la chapelle de la Sainte Vierge, du clocher et d'une petite nef, constituant une enceinte dont l'église de Lussac peut nous donner une idée, sans ses chapelles latérales.

Quelques années après, ils avaient haussé de moitié la tour du clocher ; et l'église étant devenue insuffisante pour les fidèles de plus en plus nombreux, ils entreprirent de construire une nouvelle nef parallèle à la première. Le portail détruit en 1860 datait de cette époque. P.D. Rainguet nous en a conservé la description, dans la notice assez inexacte d'ailleurs, qu'il a consacré à notre commune, dans ses études sur l'arrondissement de Jonzac, P. 169. Il nous le dépeint comme étant de style roman, plein cintre par conséquent, de forme lourde, aux voussures multiples, sans ornement, et fortement ruiné, endommagé et rongé par le temps et les intempéries des saisons.

Puisqu'il était ainsi perdu de vétusté, nous ne saurions le regretter qu'à titre de souvenir des temps passés. Il était surmonté d'un fronton triangulaire, d'ouverture normale ; probablement aussi percé d'une fenêtre romane, bien qu'il n'en soit pas question, dans cette notice.

La nef était terminée par une abside, comme le sont encore de nos jours un grand nombre d'églises bâties à cette époque, telle que Guitinières, Clam, Neuillac, Clion, Ozillac et beaucoup d'autres. Cette abside occupait l'emplacement du chœur et du sanctuaire actuel ; plus grande, plus large que celle de la nef primitive, dégagée des arceaux du clocher, elle se prêtait mieux aux cérémonies liturgiques que pouvaient mieux suivre les fidèles.

Telle devait être notre église dans sa deuxième transformation ; composée de deux nefs terminées chacune par une abside semi-circulaire. Pour faire communiquer ces deux églises juxtaposées, il fallut percer le mur du clocher et ouvrir une baie plus ou moins large, plutôt, étroite, d'où il résulta que la tour, haute à cette époque de 14 mètres, évidée sur ces trois faces, ne reposa plus que sur le mur nord-est, demeuré intact, et sur les trois arceaux dont j'ai parlé ; malgré tout, sa construction était si bien équilibrée, qu'elle demeure encore solide, appuyée sur les angles de murs.

Il ne nous reste de cette époque que le mur sud-ouest de la grande nef, facilement reconnaissable à la forme de ses contreforts de 0m60 de saillie, s'élevant sans retrait jusqu'au sommet du mur, et recouverts de lamier ; ils sont placés à distance régulière de 3 mètres les uns des autres ; deux d'entre eux ont été supprimés, l'un au moment de la restauration de 1860 pour l'ouverture d'une fenêtre ; l'autre antérieurement, par suite de la construction du XV siècle ; mais les bases subsistent, et ce dernier ne se trouvant qu'à 1 mètre du précédent, devait contrebuter l'arc doubleau de l'abside, il marquerait ainsi le point de départ de la courbure, la naissance de l'hémicycle. Le premier contrefort placé près de l'angle ouest, plus large, plus bas, n'ayant que 0m30 de saillie sur 2m20 de large, semblerait indiquer une construction antérieure, baptistère, chapelle ? que je n'ai pu expliquer.

Vers la fin du XV siècle, la vieille abside fut renversée, elle n'était plus au goût du jour ; l'art architectural avait fait des progrès depuis 300 ans. On dédaignait ces vieilles murailles, le vieux style roman ; les fenêtres étroites, petites, basses, ne laissaient qu'à regret pénétrer le soleil elles ne donnaient qu'une rare lumière ; St Germain ne voulut pas se laisser dépasser par tant d'autres paroisses : Nieul le Virouil, Ozillac, Agudelle et tant d'autres qui avaient suivi le progrès, et à la place de l'abside démodée, on construisit deux travées de style gothique flamboyant qui avait produit dans toute la France de si merveilleux chef-d'oeuvre d'architecture.

Cette construction est facile à reconnaître, elle excède de 0m80 de chaque côté, la largeur de la nef, en arrière de l'arc doubleau qui les sépare ; et alors que les murs XII siècle sont bâtis en moellons, ces deux travées sont en pierre de St Germain réputée par la beauté de leur grain, leur blancheur, leur finesse, sans feinte ni délit, qui forment des murs superbes et

d'une conservation remarquable depuis 400 ans. Ce parallélogramme se termine par un mur droit, appelé chevet, surmonté d'un beau fronton triangulaire décoré extérieurement de crochets frisés et d'acrotères, dominé au sommet par une croix antéfixe.

Au milieu de ce mur s'ouvre la grande fenêtre de style flamboyant à deux meneaux, dont le remplage ajouré des flammes, sans redents, par des courbes et des contre courbes aux contours onduoyants.

Les colonnettes qui profilent les pieds droits de la fenêtre et les meneaux pour s'élaner jusqu'au sommet, en encadrant chaque dessin qu'elles sertissent en lui donnant du relief, réduites aux proportions d'une moulure, viennent s'appuyer sur de petites bases polygonales, comparées par M Enlard à des flacons prismatiques ; les voussures de la fenêtre sont creusées de larges cavets comme les nervures de la voûte.

Les autres fenêtres latérales étaient très simples en forme de lancettes ; elles ont été remaniées depuis ; celles du sanctuaire sont géminées avec un quatre feuilles au sommet

## Les Voûtes

La nef fut-elle voûtée XII siècle ?

Comment ces voûtes furent-elles détruites ?

Il est difficile de croire que notre église, bâtie dans un pays aussi fourni que l'est notre paroisse, de pierres superbes faciles à tailler, n'ait pas eut de voûtes, alors que, tout autour de nous, on retrouve dans les églises voisines les voûtes en berceau, construites à cette époque, de 100, à 1200, sous la direction des bénédictins, par des ouvriers capables, expérimentés, organisés en confrérie, sous le nom de " logeurs de bon Dieu ".

Les contreforts dont nous avons parlé, qui contrebutent le mur sud-ouest, sont la seule preuve qui nous reste de l'existence de ces voûtes ; les restaurations postérieures ont effacé les traces qui pouvaient subsister sur le sommet des murs ; nous en sommes donc réduits aux conjectures, basées sur les usages du temps, sur les habitudes des architectes bénédictins, sur l'existence de voûtes dans les églises voisines, contemporaines de la nôtre, et aussi sur la proximité des carrières qui déjà avaient fourni à la construction de l'église des matériaux de premier choix et qui rendaient plus facile et moins onéreuse la construction des votes. D'un autre côté, si les voûtes si ces voûtes de style roman, comme était le portail détruit en 1860, s'étaient effondrées naturellement, il semblerait que les contreforts déjetés par la poussée aurait perdu leur aplomb, comme il facile de le constater dans plusieurs églises datant de cette époque, Champagnolle, par exemple. Ici les contreforts ne paraissent pas avoir été retouchés

dans les restaurations de 1680, ni de 1860 ; ils étaient placés de 3 mètres en 3 mètres, en nombre suffisant pour soutenir les arcs doubleaux qu'ils contrebutaient ; on ne voit donc pas que la voûte ait dû s'écrouler par suite de la poussée des cintres.

Rien ne prouve, d'autre part, qu'on doive en accuser Agrippa d'Aubigné, chef des Huguenots, au moment des guerres de religion, en 1570. Son passage cependant fut désastreux pour notre contrée ; il se vante lui-même dans ses mémoires, p.178, d'avoir ravagé la ville de Jonzac et passé au fil de l'épée tous ceux de ses habitants qui ne purent, à temps, se réfugier dans les murs du château, à l'abri de ses douves et de son pont levis. Toute la Saintonge était à feu et à sang à la suite de ces troubles ; notre paroisse fut-elle épargnée par les partisans ? C'est difficile à croire si près de Jonzac, au milieu des excès commis de part et d'autre, et des incursions multipliées des sectaires armés qui semaient partout la terreur et le carnage. Plusieurs églises de notre région eurent à souffrir pendant ces guerres fratricides ; je citerais, entre autres, Guitinières dont l'abside fut en partie détruite. Cependant, si notre église fut pillée, ravagée à cette époque, une des plus tristes de notre histoire nationale, comment admettre que les belligérants se soient contentés de détruire les voûtes de la nef, alors qu'ils auraient épargné celles du chœur, demeurées intactes jusqu'à nos jours ?

Quoiqu'il en soit, aucun document ne nous a conservé le souvenir de cette catastrophe très regrettable assurément, réparée 300 ans plus tard par M. Lafond, de 1848 à 1860, avec les subsides de la commune.

Les deux travées du chœur et du sanctuaire ont été construites, avons nous dit, à la fin du XV siècle et de style gothique flamboyant. Des connes cylindriques, à base octogonale, s'élevant sans chapiteau jusqu'à la voûte, dont les arcades ogivales et les formerets viennent profiler le méplat de leurs nervures sur le fut de la colonne, dans laquelle elles viennent se perdre ; c'est ainsi que dans la forêt, sortent d'un robuste tronc les branches d'un arbre auquel on peut, ici, en toute vérité comparer les fortes nervures qui jaillissent des piliers de cinq côtés à la fois et qui viennent se confondre et s'entrecroiser avec les nervures voisines, comme le feraient des branches d'arbres, pour former une voûte de verdure.

Cette voûte, faite avec beaucoup de soin, en pierres appareillées est légèrement bombée, selon l'usage des architectes du sud ouest ; les clefs de voûte de la croisée d'ogives se trouvent plus élevées que l'arc doubleau, ce qui en assure la solidité, en affectant la forme d'une coupole.

La clef de voûte de la première travée, près de la nef, représente un écusson anépigraphe, entouré d'une couronne de fleurs très fouillées. Celle de la seconde travée, au-dessus de l'autel, porte l'écusson de François de la Roche Andry : *lozangé de gueules d'argent,*

*chaque losange d'argent chargé de deux fasces d'azur* ; toutes ces pièces sont très distinctes sur la clef de voûte.

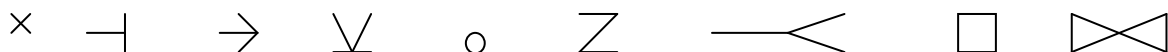
Ces armoiries nous donnent la date exacte de la construction de ses deux travées, car François de la Roche Andry n'est signalé par les généalogistes, comme ayant possédé la seigneurie de St Germain de Lusignan qu'en 1492, jusqu'en 1507.

Ce serait donc bien à lui, à ses dons, à sa générosité, que nous devrions cette partie de l'église, sans contredit la plus belle, bâtie avec des matériaux superbes, dans un style remarquable, et pour laquelle rien ne fut épargné.

Ses armes, qui ont échappé au vandalisme du siècle dernier, sont la preuve authentique qu'il est le bienfaiteur de notre église et c'est pourquoi elles ont été sculptées, en témoignage de reconnaissance, à la place d'honneur, dans le sanctuaire, au-dessus de l'autel.

Les contreforts qui soutiennent ces voûtes, très saillants, avec des retraites en talus, surmontés de larmiers, ceux du chevet normaux aux angles, sont bien dans le style architectural du XV siècle, et confirment la vérité de la date émise plus haut.

Mais si le seigneur du lieu tenait à laisser aux générations futures le souvenir de sa générosité, l'ouvrier, le tâcheron voulait lui aussi, avec tout autant de raison, signer son oeuvre, et c'est ainsi qu'on voit très distinctement sur les parements extérieurs du mur, les marques faites par le tailleur de pierre, le poseur, qui, par des traits particuliers, voulaient faire constater la somme de leur travail. Chaque ouvrier devait travailler à la tâche, ou aux pièces, et il lui importait de pouvoir reconnaître les pierres qu'il avait posées dans sa journée. Cette constatation serait encore facile à faire de nos jours. Voici, à peu près, quelques-unes des marques encore visibles sur cette partie des murs :



Près de la porte de la sacristie, on distingue sous le badigeon l'ouverture d'un sacrarium, aujourd'hui muré, qui était ornée d'une moulure en forme d'accolade, actuellement martelée. Ouvert de nos jours dans la sacristie, il renferme comme autrefois le missel et les livres de chant.





## La Restauration de 1686

L'église avait beaucoup souffert à travers les siècles écoulés, des injures du temps, et davantage encore des bouleversements politiques qui avaient accumulé tant de ruines dans notre contrée.

Il m'est impossible de préciser l'époque à laquelle les voûtes ont été effondrées, faute de documents authentiques pour fixer une date certaine. Il est indéniable cependant qu'à la fin du XVI siècle l'église avait besoin de grandes réparations. Il fallut attendre encore de longues années avant de les entreprendre. Les abbayes qui jusqu'alors avaient pourvu aux besoins des églises et aux frais de leur entretien, avaient été détruites, de fond en comble en 1570, par les protestants. L'abbaye de Baignes, entre autres, qui depuis 500 ans (1075 1570) comme nous l'avons vu, avait bâti notre église, l'avait successivement agrandie, embellie, rendue telle que nous la connaissons, l'abbaye de Baignes, dis-je avait été saccagée, pillée brûlée par l'armée protestante en 1570, n'était plus à même de pourvoir à sa restauration, ayant peine elle-même à se relever de ses ruines. Bientôt même, le nombre de ses religieux devenant insuffisant, elle dut abandonner le service des paroisses qu'elle desservait depuis des siècles.

Par suite de diverses circonstances, les nouveaux prieurs et curé ne purent entreprendre la restauration de leur église que vers 1660. Plusieurs églises de nos environs ont été réparées vers cette époque : Ozillac en 1667, Guitinières en 1666, Clam 1686, St Germain de Lusignan 1686, selon les inscriptions et documents du temps.

C'est à messire Huon, prêtre saintais, docteur en théologie, prieur de St Germain, que l'on doit cette restauration qui paraît très importante, et pour laquelle il réussit à trouver les ressources suffisantes.

Il fit reconstruire en entier, depuis la tour du clocher, le mur nord est de la nef latérale, facile à reconnaître à sa construction en grand appareil, dont la base à hauteur d'appui est ornée d'une gorge très prononcée qui se poursuit sur la façade et a été maladroitement imitée de nos jours sur les parties neuves. Est-ce à lui encore que l'on devait le portail de cette nef, aujourd'hui démolé ? P.D.Rainguet nous le dépeint comme étant de style ogival sans ornement, avec de simples nervures prismatiques qui s'entrecroisent au sommet de l'arcade. Il était surmonté d'un fronton élevé, d'un angle plus aigu que celui de la nef principale. C'est ce qui explique la silhouette actuelle de notre façade, à double fronton.

Cette restauration nous est connue d'une manière certaine par une inscription lapidaire de 0m60 de longueur sur 0m42 de largeur, retrouvée, brisée en plusieurs fragments, et que j'ai fait encastrier dans le pilier du clocher, dans la nef latérale.

Les lettres de 0m05 de hauteur donnent l'inscription en latin ; elles ont ceci de particulier que les A, et les U faites en forment de V, selon l'usage du temps, se pénètrent de telle sorte que le second jambage de l'A devient le premier du V, formant ainsi une sorte d'N ; de même que les A et les E etc., économie de traits qui simplifiant l'écriture en rend, à première vue, la lecture plus difficile. Hanc ecclesiam restaurari curavit dionisius huon presbiter santonensis huiusce prior apud sabaudios pr di cator regius et in sacra facultate parisiensi. L'inscription est inachevée bien que la ligne ne le soit pas. P.D. Rainguet ajoute Baccalaureus, qui ne s'y trouve pas. Et ao dinis. 1686, dont on ne voit pas la moindre trace.

Il est certain par ailleurs que Denys Huon était docteur en théologie, et non pas seulement bachelier. Quant à la date ci-dessus : l'an du seigneur 1686, elle doit être exacte, car D. Huon était prieur commendataire de Saint Germain depuis 1680.

En voici la traduction : "Denys Huon, prêtre de Saintes, prieur de ce lieu, prédicateur royal auprès des savoyards, de la faculté de théologie de Paris prit soin de faire restaurer cette église."



## **Restauration de l'église en 1848-1860**

Il ne paraît pas y avoir eu de travaux importants faits à cette église de St Germain, depuis la restauration entreprise en 1686, par M. Huon, prieur, jusqu'à celle qui fut faite à notre époque par M. Lafond, curé, avec les fonds votés par le conseil municipal, de 1848 à 1860. Cette restauration compris la réfection complète de la façade ; les deux portails disparates, il est vrai, de siècle et de style différents ; rongés par le temps, le salpêtre et les intempéries, furent sacrifier à tort dirions-nous aujourd'hui, où l'on aime à garder, à restaurer les souvenirs du temps passé, à conserver aux monuments les caractères que lui ont imprimés les architectes, d'ailleurs très habiles, qui les ont construits.

Cette méthode de travail n'avait pas encore prévalu il y a 50 ans, et on crut mieux faire en sacrifiant la vieille façade double pignon, irrégulière, je le veux bien, en jetant par terre les vieux murs du XII siècle, les antiques voussures romane du portail de la grande nef, les ogives trop aiguës du XVI siècle pour construire une façade sans caractère, ni relief au double pignon de même angle, percée de deux portails en tiers point accostés de deux colonnettes trop maigres. Les travaux furent exécutés par M. Jamain, entrepreneur à Jonzac, d'après les dessins de M. Robin, architecte.

Les voûtes en briques et plâtre, furent faites, dans les deux nefs, par MM. Aversenq et Bigot, plâtriers à Jonzac, à partir du clocher dans la nef latérale et dans la grande nef, à partir des deux travées du sanctuaire, voûtées en pierres en 1495, et dont on s'est étudié à reproduire les ogives qui viennent comme les anciennes se perdre dans le fût des colonnes reposant sur une base octogonale. Les travaux avaient été votés à l'unanimité par le conseil municipal, le

25 mai 1847, pour le prix de 1500 francs, à répartir entre les années 1848, 1849, 1850, par égales portions, ce qui obligea les entrepreneurs à faire le travail en trois fois. Le devis de ces réparations paraît avoir été fait par M. Lapeyrade auquel on refusa, le 20 août 1848, 601 francs de travaux complémentaires tant à l'église qu'au presbytère. Le refus est basé sur ce que le département ne peut allouer que 450 francs, et on allègue les difficultés du temps, l'impôt de 45 centimes, l'anéantissement du commerce, la non-circulation de l'argent, qui mettent les habitants de la commune dans l'impossibilité de faire face à cette nouvelle charge, et aux anciennes telles que la construction du chemin d'Archiac à Montendre et la restauration du presbytère. Le conseil prie M. le Préfet, le 12 novembre 1848, d'aider la commune dans cette circonstance, la réparation de l'église étant des plus urgentes.

Les travaux se poursuivent, pendant les années 1852, 1853, 1854. La toiture de l'église est remise en état, la sacristie est construite avec l'aide du gouvernement. La façade de l'église est refaite sur les plan et devis de M. Robin, architecte, comme il a été dit, en 1858, 1859, 1860, avec les fonds votés par la commune 2500 francs et 500 francs alloués par le département.

Ce fut bien une réparation complète, faite avec intelligence qui rendit à notre église du X, du XI, du XII siècle une jeunesse nouvelle et en fait une des plus jolies églises de la contrée, harmonieuse dans ses formes, avec ses voûtes élégantes, ses murs rejointoyés avec goût, meublée et décorée avec soin. Saint Germain est à bon droit fier de sa belle église qui fait honneur à ses habitants qui ont fait pour son entretien et sa restauration des sacrifices importants.

Il est bon aussi de faire remarquer que les sommes votées auraient été insuffisantes pour cette restauration si M. Lafond, curé, n'y avait contribué par des dons personnels, dont il m'a été impossible de préciser le chiffre, mais n'en sont pas moins incontestables. Il est juste de lui rendre cet hommage.



## Le mobilier de l'église ; les cloches

Il y aurait une histoire intéressante à faire sur le sort réservé aux cloches de nos églises, pendant la révolution ; en vertu d'une loi spéciale la plupart furent brisées, fondues, sous le prétexte patriotique, renouvelé par les guerres religieuses de 1568, d'en faire des canons pour combattre les ennemis de la patrie. *Dans ce temps là les cloches des églises catholiques furent enlevées des clochers, brisées et fondues, on en faisait un véritable commerce. C'est ainsi que nous voyons un contrat passé le 17 juin 1569, à la Rochelle, entre des marchands basques, bordelais et rochelais, pour exporter les cloches volées pendant les guerres. Jean de Picassary, basque, Guillon de Morlane, marchand de Bordeaux, Jean Moulineaux, de la Rochelle, s'associent pour acheter les cloches des églises et en revendent le métal à Domingo de Harismondy, marchand à St Jean de Luz. Les cloches s'embarquaient à la Rochelle et à Tonnavy Charente pour St Jean de Luz, où elles étaient transformées en canons.*

*Malgré la paix de Longjumeaux, signée le 20 mars 1568, les Rochelais se fortifièrent derrière leurs remparts et ils faisaient des canons avec les cloches des paroisses, dont ils s'étaient emparés.*

*De même à Mende, en 1559, les protestants fondirent les belles cloches de la cathédrale pour en faire des canons.*

*Dans l'inventaire fait en 1586, à Ozillac, après la mort de François II de Reilhac, on note, dans une grange, la cloche de l'église paroissiale qui avait été descendue du clocher et remise dans un coin pendant les troubles du pays.*

Après quelque essai infructueux, il fallut y renoncer ; le bronze sonore n'ayant pas la dureté suffisante pour résister à la déflagration de la poudre, le canon éclatait sous l'effort et devenait par la même plus dangereux pour les servants que pour les ennemis. Il fut résolu alors d'utiliser leur métal à des usages moins belliqueux, on en fit des gros sous; Il nous arrive parfois de rencontrer un petit morceau de ces cloches, sous forme de vieux sous de l'an III de la liberté.

Pour ce faire, on transportait les cloches à la monnaie de Nantes, de Bordeaux, etc., de toutes les parties de la France, voyages difficiles à cette époque, aussi ne faut-il pas s'étonner des incidents survenus à plusieurs d'entre elles, en cours de route ; c'est ainsi que la cloche de Saint Denis de Pille, près de Libourne, de 1518, fut transportée, on ne sait ni comment, ni pourquoi, à Jonzac, où elle fut conservée jusqu'à ces derniers temps ; Celle d'Arthenac, enlevée malgré les habitants, sur un ordre du district de Pons, fut conduite à Saint Fort sur Gironde prête à embarquer pour Bordeaux, mais par suite d'une circonstance inconnue, elle resta sur la rive jusqu'à ce que, acquise par la municipalité, elle fut montée dans le clocher en 1802, pour continuer sa mission de convoquer les fidèles aux offices, de pleurer les morts et de fêter les vivants. Chose plus curieuse, la cloche de Taillebourg, de 1732, qui servait à l'horloge du château, alla s'échouer à Messac, où sans doute embourbée elle devint, à la paix, cloche paroissiale.

Les habitants de Clam réussirent à sauver et à conserver leur cloche de 1629 ; ceux de Lussac apprenant qu'on devait venir enlever la leur, datant de 1701, la cachèrent dans une fosse de la rivière, d'où, la terreur passée, ils la reportèrent dans son campanile, du haut duquel, malgré son grand âge, elle fait encore entendre son joli son argentin.

Je n'ai pu encore savoir ce qu'était devenue, pendant ces temps troublés, la cloche de St Germain. M. Archambault dut-il, en 1802, s'en procurer une très modeste sans doute. Plus tard, on fit venir un fondeur, qui établit son moule et ses fourneaux dans la propriété de M. servant située dans le bourg, qui appartient aujourd'hui à M. Cellou et Bouchet. Malgré toutes les précautions prises, l'opération ne réussit pas, la, la première fois, le métal étant insuffisant. D'après les souvenirs que j'ai pu recueillir de M. Dupont, de Mme Veuve Poulin, de Mme Suire, cette cloche eut pour parrain M. Jean Vion, et pour marraine Melle Mariette Joly, nièce de M. Archambeau, curé. Cette cloche, peut-être défectueuse, fut cassée en sonnant par M. Robin et M. Durandet, jeunes gens ouvriers, qui tirèrent la corde un peu fort. Il fallut la remplacer en 1845. M. Lafond, curé, s'adressa à M; Martin père et fils, fondeurs qui acceptèrent la généreuse hospitalité de M. Victor Arnauld, du Closne Vert et vinrent y établir leur moule et leurs fourneaux.

La souscription faite dans la paroisse dans le but de défrayer M. Arnauld de ses dépenses à ce sujet, noblement refusée par lui, fut employée à construire dans le clocher un beffroi, tout en chêne. La cloche porte cette inscription : *sit nomen domini benedictum* parrain M. Victor Arnauld maire de cette commune marraine Mlle Lucie Chotard bénie par M. Théodore Lafond curé de Saint Germain de Lusignan 1845 Martin père et fils Fondeurs

Elle pèse 300 kilos et donne le dièse

Lorsqu'en Avril 1857, l'église eut été volée par une bande organisée à cet effet, qui, entre autre sacrilège, emporta le ciboire, profana les hosties, les jeta dans une mare, M. Lafond, profondément ému de douleur, promit, en signe de réparation pour l'outrage commis envers la sainte eucharistie, de donner une cloche, et de remplacer par un autel en marbre l'autel profané, ce qui fut fait en 1878 et 1879. La Cloche fut bénite par Monseigneur Thomas. Elle porte cette inscription : M. Méderich Arnauld parrain Mme Hippolythe Lafond Marraine 1879 M. Lecull et M. Daperon fondeurs a Amiens. Je suis la cloche du saint sacrement et de la réparation.

Cette cloche arriva cette fois, toute prête, des ateliers du fondeur, et grâce au chemin de fer, elle vint d'Amiens sans encombre jusqu'à la gare de Jonzac.

Elle mesure 1 mètre de diamètre, et pèse 600 kilos. Elle donne le fa dièse.

Ce fut à l'occasion de son baptême que furent donnés le lustre en cristal de baccarat, et les 4 girandoles de même qui ornent le sanctuaire et sont d'une valeur de 500 francs.



## Les Autels

Nous avons dans l'église trois autels dont deux en marbre ont été donnés par M. Lafond, curé de St Germain en 1878 ; l'autre en bois peint, est dédié à Saint Joseph et placé sous le clocher, près de l'abside de la Sainte Vierge.

Le grand autel qui précédait celui que nous possédons actuellement, tout en bois avec encadrement doré, venait de Saint Pierre de Saintes ; Il avait été construit après la révolution, à l'époque de la restauration du culte, et cédé plus tard, vers 1845, lorsque eurent lieu les réparations importantes qui transformèrent le chœur et le sanctuaire de cette vaste et grande église. Les médaillons de Saint Pierre et de Saint Paul, entièrement dorés ornaient le rétable de chaque côté du tabernacle. Il fut profané par les voleurs sacrilèges qui en avril 1867, forcèrent le tabernacle et enlevèrent le saint ciboire et les Hosties qu'il contenait.

Ce fut à cette occasion que M. Lafond, curé, résolut d'avoir un autel en marbre plus résistant et plus digne d'abriter Notre Seigneur Jésus Christ dans la sainte Eucharistie. Et lorsque l'église rajeunie eut toutes ses réparations terminées, les fenêtres du sanctuaire ouvertes, ornées de vitraux, de statues, il s'adressa à M. Sixte Doux, directeur des marbreries toulousaines, Allées Lafayette, 44, à Toulouse, qui lui procura un autel de marbre blanc richement sculpté, découpé d'un très beau modèle. Le tombeau de l'autel est orné d'arcades ogivales encadrant les statues en ronde basse du Bon Pasteur et des quatre Evangélistes. Le tabernacle est surmonté d'un ciborium porté sur quatre colonnes qui forment un ensemble très



élégant. Le rétable est orné de lancettes gothiques surmontées de trèfles opposés par leur sommet.

L'autel en marbre blanc, dédié à la Sainte Vierge, provient des ateliers de Toulouse, qui avaient exposé ce joli modèle fort remarqué à l'exposition de Paris 1878. Le tombeau est orné de trois arcatures encadrant les trois sujets : l'annonciation la Visitation et Noël, peintures gracieuses et fort décoratives.



## Les Statues

Les deux grandes statues de 2m20 qui ornent le sanctuaire de chaque côté de l'autel représentant : Notre Seigneur montrant son cœur il provient de la maison Raphl, de Paris. La statue de la Sainte Vierge portant l'enfant Jésus dans ses bras et écrasant du pied la tête du serpent infernal provient de la maison Daniel, de Paris.

Ces deux statues parfaitement décorées ont une valeur de 500 francs et ont été données par M. le curé Lafond.

La statue de notre Dame de Lourdes qui surmonte dans une niche, richement décorée, l'autel de marbre qui lui est dédié est aussi d'un très joli modèle.

Nous ne saurions en dire autant de la petite statue de Saint Joseph, polychromée par un peintre de passage, en quête, d'ouvrage.

La statue de Saint Michel archange, qui se trouve dans le chœur, placée en 1886, reproduit le type consacré par Michel Ange.

Enfin les statues de Saint François et de Saint Antoine de Padoue de 1m30 de hauteur.



## Les Tableaux

Deux grands tableaux peints à l'huile se trouvent dans l'église, sans grande valeur artistique, et sans signature ; d'autres plus petits, au nombre de cinq, ne sont que des oléographies très modernes.

Il existait autrefois des peintures murales dans le sanctuaire ; très abîmées, écorchées, en mauvais état, elles ont été supprimées par les réparations qui ont été faites dans l'église, sans que nous ayons lieu de les regretter.

Le confessionnal d'un beau modèle style gothique découpé, sculpté avec goût, à été fait en bois de chêne, par M. Besnoist, ébéniste à Jonzac, placé en mai 1889.

La chaire également en chêne de Hongrie, reproduit les motifs de l'autel ; elle a été placée le 15 avril 1896 et inaugurée par Mgr Bonnefoy, évêque de la Rochelle, le 29 avril, jour de la confirmation donnée ce jour à Saint Germain.

Les bancs, toujours en chêne, ont été placés en juillet 1887 et en 1897 avec entrées sculptées.



## Le Prieuré

Un vieux livre qui nous a conservé l'histoire de l'abbaye de St Germain des Prés, de Paris, vénérable in-folio de plus de 1000 pages, renferme un passage concernant notre paroisse de Saint Germain, fort intéressant sur l'histoire de notre église.

Dom Bouillart, religieux bénédictin, auteur du livre, explique dans quelles circonstances le territoire de Jonzac fut donné à l'abbaye de Saint Germain des Prés et comment ensuite il fut transmis aux La Roche Andry, qui en furent seigneurs pendant plusieurs siècles, et dont les armoiries figurent encore à la clé de voûte du sanctuaire de notre église.

Ce fut en 812 que Charlemagne voulant favoriser l'abbaye de Saint Germain des Prés, très bien administrée par l'abbé Irmenon, successeur de l'abbé Robert, lui donna le fief de Jonzac, en Saintonge, considérable par ses revenus et ses dépendances. Or, parmi les paroisses composant cette seigneurie, Lésignan est cité avec cette note " : Son église a été bâtie par un abbé de Saint Germain des Prés, et dédiée à St Germain, évêques de Paris, patron de l'abbaye.

Voilà donc un document sérieux, copié très vraisemblablement par Dom Bouillard sur des pièces authentiques conservées de son temps aux Archive abbatiales, qui fait remonter la fondation de notre église, sinon au temps de Charlemagne, du moins au IX ou au X siècle. Il est facile de comprendre que les bénédictins ont tenu à bâtir, sur ce territoire nouvellement acquis, une église en l'honneur de leur saint patron.

Ce vieux texte nous prouve encore l'antiquité de cette partie de l'église, clocher et chapelle de Sainte Vierge, que j'avais déjà signalé, ne les faisant remonter qu'au XI siècle, soit vers l'an 1000, alors qu'ils devaient être antérieurs ; à moins qu'on admette la construction d'une chapelle encore plus ancienne précédant celle-ci. Quoiqu'il en soit, nous pouvons toujours constater qu'une église paroissiale a été construite à Lésignen depuis plus de mille ans, sous le vocable de St Germain, dans l'emplacement qu'elle occupe encore de nos jours, comme le prouve les vieilles tombes en pierres creusées, avec encastrement de la tête, que l'on remarque dans notre vieux cimetière tout autour de l'église. Soit que nous possédions encore dans les assises du clocher, jusqu'au 1<sup>er</sup> étage, les vieux murs solidement bâtis par les bénédictins de Paris, soit que cette chapelle primitive, dédiée par eux à St Germain, ait été restaurée plus tard à la suite d'un bouleversement quelconque.

La paroisse plus étendue au IX siècle qu'elle ne l'est de nos jours, avait 2443 hectares au lieu de 1761 hectares, puisque l'église de Clam a été construite sur son territoire, et que sa paroisse est un démembrement de la notre, comme le prouve une charte de 1083. C'est ce qui l'a fait considérer par certains auteurs comme étant la plus importante de la contrée. M. Denys d'Aussy croyait même qu'elle avait été le siège de la seigneurie, *Castrum apud Jonzacum*, ce que je n'ai pu expliquer ni prouver par les documents que j'ai vus jusqu'ici.

A cette paroisse au territoire si étendu, il fallait, en outre de l'église, un certain nombre de prêtres pour administrer les sacrements et célébrer les offices religieux.

Il y fut pourvu par la nomination d'un prieur et de chapelains en nombre convenable dont plusieurs noms nous ont été conservés dans les vieilles chartes de l'abbaye de Baignes.

Il fallait encore un presbytère pour servir de logement aux prêtres desservant la paroisse, et je crois pouvoir faire remonter à cette époque la donation du terrain, limité par des murs, qui constitue, encore de nos jours, la cour et le jardin de la cure.

Ce serait donc aux religieux bénédictins de Paris que nous devrions ce coin de terre, constamment affecté depuis ce temps-là, depuis plus de mille ans, au logement des prieurs et curé de Saint Germain. Cette possession millénaire est intéressante à constater, à la veille de la séparation qui menace de prononcer sa désaffectation.



## **Donation de l'église aux religieux de l'abbaye de Saint-Etienne de Baignes**

Aussitôt la mort de Charlemagne qui, par sa valeur et le prestige de son nom, avait su maintenir hors des frontières les ennemis de la France, ceux-ci, enhardis par la faiblesse de son successeur et profitant des troubles causés par la division du royaume, se ruèrent de tous côtés à l'assaut de notre pays.

Les Normands montés sur des barques légères envahirent la Saintonge par la Charente et ses affluents, toute notre contrée fut dévastée par ces barbares et l'on dut se retrancher sur les hauteurs, se fortifier derrière des murailles solides, bâtir des châteaux forts afin de se préserver de leurs excursions subites et meurtrières.

La ville de Saintes surprise fut détruite et sa ruine fut telle que pendant plus de cent ans l'administration civile et religieuse en fut pour ainsi dire impossible.

Dans ces conditions, au milieu de tous ces bouleversements, l'abbé de St Germain des Prés, de Paris, ne put veiller sur la paroisse de Lésignen qu'il avait fondée, ni pourvoir à la nomination de ses curés ou de ses prieurs. D'un autre côté le clergé séculier se recrutait difficilement, les meilleurs sujets se réfugiaient dans les abbayes, véritables sanctuaires de la formation religieuse, des sciences et des lettres, à cette époque.

L'évêque de Saintes, Bozon, "*Bozon fils ou neveu du comte d'Angoulême fut évêques à Saintes de 1071 à 1082* " comprit qu'il valait mieux s'adresser à des religieux pour l'administration des paroisses, et il résolut de confier à l'abbé de Baignes notre paroisse de Saint Germain de Lésignen ou de Lésignac. Par une heureuse exception, absolument très rare,

la charte de donation nous a été conservée dans le cartulaire de l'abbaye de Baignes, imprimé par M. l'abbé Chollet ; elle porte la date de 1075, et est écrite en latin, qui était la langue savante de ce temps là, ce qui nous permet de la lire et de la traduire facilement de nos jours.

" Que tous ceux présents et à venir qui liront cet écrit sachent que le seigneur Bozon évêque de Saintes, après avoir consulté ses conseillers, Amblard, archidiacre ; Foucher, Pierre et Gardrad, chanoines, ont été d'avis de confier l'église de Saint Germain à l'abbaye de Saint Etienne de Baignes, représentée par Itier, son abbé. " *Itier de Barret, frère d'un chevalier de Geoffroy d'Angoulême, fut le premier abbé connu de Baignes qu'il avait fondé ou réorganisé en 1035. "*

Peu après, Guillaume, "*Ce Guillaume devait être de la famille des la Roche Andry qui ont possédé Jonzac pendant 200 ans "*, voulant favoriser cette fondation et faire une oeuvre agréable à Dieu tout Puissant, pour lequel rien n'est caché, poussé par la crainte de ses jugements, et dans le but de travailler à la rédemption de son âme, et celles de son père, de sa mère, de son épouse et tous ses parents, fait donation à Dieu et à St Etienne, ainsi qu'à ses religieux, en présence d'Itier, seigneur abbé, de l'église de St Germain et de son bourg, avec la dîme des bestiaux, de la laine, du chanvre ou du lin de toute la paroisse, et de la plaine de Grand Vaux, et celle de mes propriétés et de vignes. Ils auront encore la dîme du moulin, dit d'André Curtis, tant sur la farine que sur la pêcherie ; plus une partie du pré qui l'avoisine et l'eau qui vient d'en haut vers les pelles. Je permets encore aux moines et aux habitants du bourg de Saint Germain de prendre dans mes bois tout ce qui sera nécessaire, et d'y conduire paître leurs porcs et leurs troupeaux.

J'accorde et je permets à tous et à chacun de faire à leur gré des fondations ou des libéralités sur le territoire de St Germain, aux religieux de l'abbaye de St Etienne de Baignes.

Je fais ce don librement, sans aucune servitude et je défends à aucun des miens, et à qui que ce soit sous quelque prétexte que ce soit, spirituel ou temporel, d'en diminuer ou d'en enlever la moindre parcelle, sous peine de malédiction. Et je veux qu'il en soit ainsi. "

Cette charte, très intéressante pour notre histoire locale, est suivie d'une dizaine d'autre, écrites de 1075 à 1121, relatives soit à des fondations, confrontations ou limites de la paroisse.

" 1075. Bernard Bérard donne à Dieu et à St Germain en présence d'Itier, seigneur abbé, le quart d'un moulin et la dîme, plus un pré situé près du pont, mais seulement après sa mort, avec le consentement et l'avis de Guillaume Arnaud, son frère et de beaucoup d'autres. "

" 1078. Le chapelain de St Germain doit savoir que la maison de Gérald Mounier, la terre de Giraud Caglirant, le fief de Girbert Baudet, celui d'Arnaud de Romas, la terre des

Bodial et le Maine Achard, dépendent de sa paroisse. Il doit en outre savoir que Arnould et Isembert, prêtres de Saint Pierre de Neuillac, doivent au curé de St Germain, le tiers du droit paroissial sur ces terres sus dites."

" 1083. Ponce Artaud fit don à St Germain de Lézignac, des biens qui lui venaient d'Aberseloc, en présence d'Heldrade, religieux, prieur de ce lieu ; de Ramnulfe Ostende, prêtre, et ce du consentement de Penavaira son épouse, témoin Mainard Ugon."

## **Fondations en l'honneur de l'église de Saint Germain**

### *Suite des chartes de l'abbaye de Baignes relatives à Saint Germain de Lézignac*

1083. Il faut noter avec soin que Gérald Arnaud a donné à l'église de St Germain, moyennant l'obligation de prier pour le repos de son âme et de celles de ses parents, une terre qu'il avait défrichée et que ses enfants n'ont pas voulu lui acheter dans un moment de famine, où il avait grand besoin d'argent, ce qu'a bien voulu faire Ramnulfe d'Etienne, prieur de St Germain. En reconnaissance, il la lui donne après sa mort et celle de son épouse, en présence de Guillaume, religieux, de Gérald prêtre, de Gérald Benoist, de David Gausmar, de Guillaume Raoul et de plusieurs autres paroissiens.

1083. Pour que le souvenir ne s'en perde pas, nous mettons par écrit que Guillaume de la Roche a donné à l'église de St Germain, afin qu'on y prie pour le repos de son âme, et celui de son épouse et de ses parents, le pré qui vient d'Arnaud Samuel, avec cette condition toutefois que le prieur de St Germain fera brûler, dans l'église, un cierge de 6 francs, chaque année, en la solennité de St Martial.

Ce don a été fait à Ramnulfe d'Etienne, prieur de l'église, en présence de Ricard, prêtre de Clion.

1085. Le souvenir des choses humaines étant vite effacé de la mémoire des hommes, nous rappelons par écrit, que Eldrade, religieux, prieur de St Germain a acheté à Foucauld Fromentin, un pré situé auprès du pont de St Germain. Les témoins de cette acquisition ont été Aimé, chapelain de St Germain, Guillaume Audouin et Arnould domestique de Foucauld.

1083. Comme il arrive souvent que les biens des églises sont détournés de leur destination par suite de l'absence ou de perte des titres de propriété, il convient d'éviter pareil dommage. C'est pourquoi, afin que personne n'en ignore dans la suite des temps, nous

rappelons par cet acte que l'église de Saint Martin de Clam "*L'église de Clam, très ancienne puisqu'elle existait déjà depuis plusieurs années en 1085, comme l'indique cette chartre, n'était alors que chapelle de secours pour desservir cette partie éloignée de la paroisse de St Germain. Elle ne fut érigée que plus tard en paroisse distincte.* Elle dépendrait de Saint Germain et la reconnaîtrait comme l'église mère ou paroissiale et lui paierait une redevance déterminée. Mais il arriva qu'après un certain laps de temps pendant lequel ces conventions avaient été fidèlement exécutées, les recteurs de Clam ,observèrent plus leurs engagements. Mainard, religieux de St Germain s'en plaignit au seigneur Bozon, évêque de Saintes, qui convoqua l'une et l'autre partie devant lui, un certain jour fixé ; et là en présence de l'évêque et sur son conseil il fut décidé que les paroissiens qui seraient dans l'impossibilité de s'acquitter de leurs obligations, se réuniraient à l'église principale le jour de Noël, ou le lendemain, le jour de Pâques, ou le lendemain, le jour de la fête de tous les Saints et celui de la fête de St Germain, et quant aux droits qui sont perçus pour les obsèques la moitié en reviendrait à l'église de Saint Germain.

Et ce en présence de Godefroy, Archidiacre ; de Foucher, Archiprêtre, et plusieurs autres témoins.

1109. Un différent s'éleva à cette époque entre Gérard prêtre de l'église de St Germain et Ramnulf d'Etienne l'ancien prieur au sujet de la chapellenie de cette église.

Gérald prétendait, qu'en sa qualité de chapelain, il devait vivre avec les moines. Ramnulf soutenait qu'il n'y avait aucun droit. En conséquence, Raymond, seigneur abbé de Baignes, vint à St Germain pour trancher la question. Après discussion, Gérard se désista devant lui de ses prétentions et reconnut que sa charge de chapelain ne lui conférait aucun droit de vivre au monastère. Et ce, en présence du sieur abbé, de Humbert, religieux, de Pierre, prêtre, de Ramnulf de Nieul, de Ricard de Clion, et de plusieurs autres prêtres.

1121. Plus tard encore, à Baignes, il reconnut ses torts devant le même seigneur abbé, Pierre de Vanzac, et plusieurs autres témoins. Il est bon de rappeler à ce sujet que la maison de Robert Arnaud, celle de Robert Mainard, et celle du susdit Gérard ne font pas partie de la châteltenie.

Ces biens donnés au XI Siècle par des bienfaiteurs chrétiens pour subvenir aux besoins du culte et à l'entretien de ses ministres, ont subsisté jusqu'à la révolution de 1789, où ils ont été vendus comme biens nationaux, pour la somme de 12500 francs, bien au-dessous de leur valeur réelle. Ils ont été payés dans l'espace de 10 ans, en assignats pour la plupart, à des prix dérisoires.



Aujourd'hui, l'église dépouillée de ses ressources, se voit dans l'obligation d'avoir recours à la charité publique. On lui a tout pris !



## Prieurs, chapelains, religieux, curés, vicaires De Saint Germain

Le premier prieur nommé par Itier, seigneur abbé de Baignes, chargé en 1075, par l'évêque de Saintes, d'assurer le service religieux de la paroisse de Saint Germain, fut Rannulfe d'Etienne qui paraît avec le titre de prieur, dans deux chartes de 1083 "qui tune ecclesi( Sancti Germani prior erat " .

En 1085, nous lisons le nom d'Heldrade, religieux, prieur de St Germain, qui fut nommé à la place de Rannulfe, retiré à l'abbaye de Baignes, d'après la charte de 1109.

Nous manquons de documents pour donner les noms un autre prieur jusqu'en 1774, où nous retrouvons les deux derniers. Félix Sébastien de Balbe des Berthons de Maltes, prieur du prieuré de St Germain de Lusignan, demeurant à Paris, avait affermé, le 4 décembre 1774, les revenus décimaux, moyennant 1000 livres par an, à Claude Mallet, marchand boucher de Sainte Radegonde, ainsi qu'à Jean Lervoire et à Jean Richaudeau.

Jean Baptiste Aimé le Blanc, prêtre et prieur de St Germain de Lusignan, requiert, le 24 mars 1789, les co-fermiers susnommés, d'avoir à lui payer le terme échu le 19 novembre 1788.

**Les chapelains.** En 1075, Witbert, chapelain de l'église de St Germain

En 1085, Aimé est intitulé chapelain de St Germain, " sancti Germani capellanus " .

En 1109, Gérald, prêtre, est cité comme chapelain de St Germain.

En 1083, Mainard, religieux, est nommé recteur de l'église de St Germain.

On voit encore les noms de Guillaume, de Constantin, de Humbert, moines et religieux, résidant à St Germain, ce qui suppose un monastère composé d'un prieur, d'un chapelain et d'un ou deux moines.

C'est à ces religieux que nous attribuons l'exhaussement du clocher et la construction de la grande nef de l'église qui remontent à cette époque.

Les curés. 1680, Denys Huon, prêtre, docteur en théologie, prieur commendataire de St Germain de Lusignan, était fils de Denys Huon , " *Charles Jérémie Béraud du Pérou, fils de Joseph Béraud, seigneur du Pérou et Meursac, et de Catherine Huon, né le 17 novembre 1727, fut martyrisé aux Carmes, à Paris, le 2 septembre 1792*" conseiller au présidial de Saintes , et de Françoise Grégoireau, fit restaurer l'église ver 1686, ainsi que l'indique l'inscription lapidaire insérée dans le pilier du clocher ; c'est à lui que nous attribuons la reconstruction de la petite nef à partir du clocher. Je n'ai pu savoir en quoi consistait le titre de " Prédicateur royal des Savoyards, predicator regius apud Sabaudios ", qui paraît dans l'inscription citée plus haut, titre honorifique que je n'ai retrouvé nulle part, et dont je ne connais pas la signification.

C'était un prêtre très instruit, comme le prouve son titre de docteur en théologie, et qui a montré son zèle pour la maison de Dieu qu'il a fait restaurer avec goût. Son nom doit être conservé comme celui d'un bienfaiteur de notre église.

Il mourut en 1692 et fut remplacé, le 23 février 1692, par Réveillaud, nom bien connu dans le pays, et qui a laissé les meilleurs souvenirs dans l'église santone. Il mourut le 5 août 1702. "*Pierre François Réveillaud, curé de Saint Fort sur Gironde, refusa le serment, émigra en Espagne en 1792 ; fut nommé curé de Saint Pierre de Saintes où il mourut le 21 mars 1855 à l'âge de 97 ans. La famille Réveillaud habitait le Closne Vert*".

L'intérim fut fait par le Frère Gervais, religieux Carmes, qui signe : vicaire de Saint Germain, du 3 septembre 1702 au 22 avril 1703.

On voit encore les noms des Frères Sylvestre de Saint Alexis et de Frère Constantin, religieux carmes de Jonzac, qui desservirent la paroisse de Saint Germain.

Rocquet, paraît comme curé du 19 mai 1703 au 16 juin 1720 ; il fut remplacé par Cramiech, curé, le 6 juillet 1720.



## Les curés et vicaires.

Guillaume Cramiech fut curé du 6 juillet 1720 au 11 septembre 1763. Sa santé depuis longtemps compromise, l'obligea à prendre pour vicaire J. Ranson, qui exerça le saint ministère dans la paroisse, du 30 avril 1750 au 4 mai 1753 ; il obtint ensuite comme successeur Louis Esrable, qui était prieur et curé de Saint Romain de Beaumont ; il mourut six ans plus tard, le 30 mars 1763, après 43 ans de ministère à Saint Germain, et fut inhumé dans l'église, près de l'autel.

La famille Cramiech, qui habite encore le pays, devait être d'origine anglaise. Son nom se prononce *Crémié* ; nous trouverons souvent ce nom dans troisième partie : Histoire des familles de la paroisse.

Louis Esrable, prieur curé de Saint Romain de Beaumont, vint administrer la paroisse, en qualité de coadjuteur, puis de curé ; il signe le premier acte de baptême sur les registres, le 20 juin 1753, il eut pour vicaires : Guillemeteau ( trois prêtres de ce nom ont occupé divers postes du diocèse : Pierre fut vicaire de Rioux ; François Elie de Gémozac ; N.... , vicaire de Jonzac. Ils émigrèrent en Espagne )en janvier 1780 et Rocher en mars 1784.

Louis Esrable donna sa démission pour cause de santé, en Juillet 1785, et vécut encore 3 ans, au presbytère avec son successeur Jean Michel Terrien. Il mourut le 22 mai 1788, à l'âge de 71 ans, après 35 ans de ministère, et fut inhumé à Saint Germain, le 24 mai, en présence de M. La borderie, curé de Clion, de Ribeyrès, curé de Jonzac, Laverny, curé de Guitinières, Buisson, vicaire de Clion, Cornet, vicaire de Jonzac.

Il avait baptisé, le 20 janvier 1763, Pierre Archambeau, fils de Pierre et de Catherine Barbereau, qui fut son successeur à la cure de Saint Germain, 1802 à 1843.

La famille Esrable des Barrières était originaire de Saint Georges de Cubillac. Jean Esrable, né le 12 juillet 1684, notaire royal et procureur d'office à saint Georges, juge sénéchal de la baronnie de Clam, mort en 1738, avait épousé Jeanne Jean de Monnougé, de Crut, en la paroisse de Saint Grégoire d'Ardenne, qui mourut en 1759, laissant cinq fils et quatre filles : 1<sup>er</sup> Jacques, né le 30 mars 1713 ; 2<sup>ème</sup> Jacques Antoine, né le 5 juin 1714, mort jeune ; Guillaume, né le 22 mars 1716, écuyer, seigneur de St Rémy, en la paroisse de Richemont, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, décédé à Cognac en 1768, avait épousé : ( 1<sup>er</sup> Marie Malo, veuve de Philippe Talbot de Saint Louis, île de St Dominique ; 2<sup>ème</sup> Anne Sureau de Cognac ) ; 4<sup>ème</sup> Louis, né le 5 avril 1717, prieur, curé de Saint Germain ; 5<sup>ème</sup> Jean, sieur d'Uffaut, en la paroisse de St Brice ( Charente ), né à St Georges, en 1729, épousa Louise Pouzaud dont Victoire, née le 15 juillet 1795, décédée à l'âge de 98 ans, le 12 août 1892, veuve d'Edouard Robin, aïeul d'Ernest Robin, maire de Lussac. 6<sup>ème</sup> Jeanne, mariée à François Robin de Génouillé. 7<sup>ème</sup> Marie épousa : 1<sup>er</sup> Jean Marchand d'Auteville, maître Chirurgien, à Saint Georges de Cubillac ; 2<sup>ème</sup> Guillaume Valette, ancien officier. Sa nièce, Jeanne Marchand d'Autville, veuve de François Landais, demeurant à Saint Germain de Lusignan, fut guillotinée sur la place Colbert, à Rochefort, à l'âge de 45 ans, les 28 nivôses an II, pour avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la république. 8<sup>ème</sup> Marie Anne épousa Pierre Cramiech, négociant, neveu de Guillaume Cramiech, curé de Saint Germain. Sa fille Anne épousa Nicolas Calixte Héard, de Saint Dizant du Bois, dont les descendants s'établirent à Saint Germain. 9<sup>ème</sup> Jeanne, mariée le 6 juin 1753 à Pierre Huteau, notaire royal à Usseau.

La famille Esrable des Barrières portait un écusson d'or, à l'érable de sinople sur une terrasse du même.

A la mort de l'ancien prieur de Saint Germain, les héritiers firent le 26 juillet 1788, l'inventaire des objets mobiliers relevant de sa succession, demeurés au presbytère, sur lequel inventaire on énumère les papiers, livres, actes, titres, meubles ayant appartenu au défunt, plus 6 couverts d'argent et une montre, plus une bourse de soie rouge, de couleur passée, en point de tulle, renfermant quelque argent. On donna décharge du tout à Jean Michel Terrien, curé de Saint Germain, avec promesse qu'il ne serait jamais recherché ni inquiété à cet égard par les héritiers qui signèrent tout le présent acte.

Jean Michel Terrien, né à Mortiers, en 1756, fut nommé curé de Saint Germain en juillet 1785. Peu de temps après survinrent les événements de la révolution qui avait la

prétention de transformer la religion par la constitution civile du clergé, déclarée schismatique, par le Pape Pie VI. Le curé de Saint Germain, voulant attester sa fidélité, refusa le serment impie exigé par les maîtres du jour, et, en signe de protestation, il signait tous les actes paroissiaux en faisant suivre de ces mots : Terrien, prêtre de l'église catholique, apostolique et romaine.

En vertu de la loi, comme aujourd'hui, Pierre Sauvaistre, juge de paix de Jonzac, dut faire un inventaire des biens de l'église, le 28 février 1790. Et deux ans après, le 26 avril 1792, le maire et les conseillers municipaux, vinrent à la cure se faire remettre par le sieur Terrien, les objets inscrits sur le susdit inventaire. Quelques jours plus tard, le pauvre curé, décrété d'arrestation dut s'expatrier au plus tôt, et il partit pour Bilbao en Espagne. Avant de quitter Saint Germain, il remit entre les mains de Saunier, maire, les clés de l'église, du tabernacle, de la sacristie et toutes celles de la cure, comme il est constaté par un procès verbal, signé du maire et des officiers municipaux en date du 8 mai 1792.



## **Le curé de Saint Germain pendant la Révolution.**

Les lois se multiplièrent contre le clergé et la religion catholique, dès l'ouverture des Etats Généraux, le 5 mai 1789. Il fut facile de comprendre que les coups seraient dirigés contre la religion catholique et ses ministres, autant que contre l'ordre social.

Le 4 juin 1790, le serment civique fut demandé à tous les ecclésiastiques ; autre serment, le 27 novembre, à la demande du député Voidel ; aussitôt le vote de la constitution civile du clergé, le 15, 17 avril 1791, pour tous prêtres, aumôniers, professeurs. On compte ainsi 12 prestations de serments exigés par les pouvoirs publics, pendant la période révolutionnaire. Quelques-uns n'étaient qu'une formalité civique, tels celui de Liberté-Égalité du 15 août 1792, après la déposition du roi ; de soumission aux lois, de fidélité à la République, du 30 mai 1795. D'autres, plus grave, relatifs aux affaires religieuses, engageait la conscience des prêtres, surtout quand il s'agit de la constitution civile de l'église qui fut condamnée par le Pape Pie VI. Un très grand nombre de prêtres refusèrent de prêter ce serment schismatique, et préférèrent s'exposer à l'exil, à la mort, plutôt que de se séparer de l'unité de l'église et de désobéir au Pape. Ils sont connus sous le nom de prêtres *insermentés*. Ceux, en petit nombre, qui acceptèrent cette constitution civile de l'église sont qualifiés d'*intrus* ou de prêtres *assermentés*. La plupart d'entre eux tournèrent mal, ils vécurent méprisés des fidèles, se démisèrent de leurs fonctions sacerdotales, apostasièrent, plusieurs même périrent sur l'échafaud, rachetant, par leur mort, le scandale de leur vie.

M. Terrien, curé de Saint Germain, naquit à Mortiers, en 1756, d'une famille très honorable qui occupait différentes situations dans le pays, soit d'avocat en la cour et

parlement de Bordeaux, juge sénéchal du duché de Montauzier, de notaire royal, de chirurgien, etc.

Il refusa sans hésitation de prêter le serment constitutionnel condamné par le Pape et que sa conscience repoussait, comme prêtre catholique, apostolique, romain, et il fut mis en demeure d'abandonner la paroisse et de s'exiler au plutôt, comme le prescrivait le décret du 27 Mai 1792.

1<sup>er</sup> La déportation des ecclésiastiques insermentés aura lieu comme mesure de sûreté publique et de police générale.

2<sup>ème</sup> Seront considérés comme insermentés tous ceux qui, assujettis au serment par la loi du 27 novembre, ne l'auraient pas prêté, et ceux aussi qui, n'étant pas soumis à cette loi, n'ont pas prêté le serment civique postérieurement au 3 septembre dernier, jour où la constitution française fut déclarée achevée.

3<sup>ème</sup> Lorsque 20 citoyens actifs du même canton se réuniront pour demander la déportation d'un ecclésiastique non, assermenté, le directoire du département sera tenu de prononcer la déportation, si l'avis du district est conforme à la pétition.

Cette loi barbare envers des prêtres fidèles à leur foi, déclarés séditionnels, ennemis de la patrie, perturbateurs de l'ordre public, fut complétée et aggravée encore par le décret du 26 août qui jeta des milliers de prêtres sur le chemin de l'exil, dans l'Europe entière. C'est en vertu de ces lois et décrets que Michel Terrien dut partir pour Bilbao, en Espagne.

Déjà Jean Archambeau, procureur de la commune, avait déposé son réquisitoire contre lui, sur le bureau de l'assemblée municipale. Le maire et les officiers municipaux se transportèrent, après avoir entendu cette lecture, à la maison presbytérale, où le dit Terrien faisait sa demeure, pour lui demander de leur faire la remise des effets de l'église dont il était chargé, d'après l'*inventaire* fait le 28 février 1790, par Pierre Sauvaistre, signé par Terrien, curé de St Germain. En conséquence, il leur fut remis ce jour là 6 chasubles de différentes couleurs, 9 nappes d'autel, 1 chape, 1 chaperon pour donner la bénédiction, 12 morceaux de linge, 1 croix argentée, des registres de baptêmes, 2 tours de dais qui furent emportés, le sieur Terrien s'obligeant à fournir, à la première réquisition, le reste des objets marqués sur l'inventaire. Quinze jours plus tard, le maire et ses conseillers revinrent lui réclamer ce qu'ils avaient provisoirement laissé, soit 6 nappes d'autel, 1 calice et sa pospatène, 1 palle, 1 soleil (ostensoir), 1 saint s'y boire, 1 custode, ensuite 4 aubes, 3 surplis, des saintes huiles, chrêmières, encensoir et généralement tout ce qui est dans la sacristie, qui appartient à l'église ainsi que les registres de baptêmes.

" De plus, nous reconnaissons avoir reçu les clés de la sacristie, la clé du tabernacle, celle de l'église et toutes celles de la cure de Saint Germain de Lusignan. "

Saunier ( maire ), Pierre Durand, Pelletant, Frénaud, Martineau, J. Brousset tous officiers municipaux.

Le curé, mis ainsi à la porte de son église et de sa cure, fut bien obligé de quitter la paroisse, et, en vertu du décret cité plus haut, il dut, quelques jours après, partir pour une terre plus hospitalière que la mère patrie, dont il était brutalement expulsé.

## **Le curé de Saint Germain, en Espagne.**

La plupart des prêtres de la région du Sud-Ouest, chassés de France, déportés à l'étranger, se réfugièrent en Espagne. Leur exil dura 10 ans, 1792-1802. Les uns s'y rendirent par la voie de mer, leur voyage fut relativement facile ; les autres prirent la voie de terre et ils eurent beaucoup à souffrir pendant le trajet, durant cette longue route de 300 kilomètres où ils eurent à endurer toutes sortes de persécutions de la part des populations existées par des meneurs qui les représentaient comme des perturbateurs du repos public, des ennemis de la nation, mis hors la loi, chassés de la France et n'ayant plus aucun droit au respect et à la protection des pouvoirs publics. Tout était permis contre les malfaiteurs de cette espèce et le leur fit bien voir. Ils furent dépouillés de ce qu'ils possédaient, on leur prit leurs montres et le peu d'or ou d'argent qu'ils avaient réunis pour le voyage et pour subsister à l'étranger, sous le prétexte qu'il était interdit par la loi d'emporter hors du territoire de la République, l'or ou l'argent national. Certains furent même dépouillés de leurs habits dans la doublure desquels on soupçonnait qu'ils avaient caché de l'argent ou des billets de banque, on leur donnait en échange des haillons sordides.

Les histoires de ce temps là nous ont laissé le récit navrant des mauvais traitements de toutes sortes dont furent victimes les malheureux prêtres chassés comme des parias de leur pays natal.

Il est de tradition à Clam que le curé, M. Hospital de Lhomandie, réussit à sauver quelques pièces d'or dans la semelle de ses souliers qu'on avait bien voulu lui laisser. On cite encore le curé de St Jean d'Angély qui ayant une voiture avait su cacher dans les doublures



une certaine somme d'argent. Arrivé à la frontière, la voiture fut confisquée et son propriétaire très malmené. Il parvint cependant à faire racheter sa voiture par un Espagnol ce qui lui permit de retrouver ses fonds.

A part ces très rares exceptions, les prêtres expulsés arrivèrent en Espagne sans aucunes ressources, vêtus de haillons sordides, exténués de fatigue, de misère, de faim, échappés à grand peine aux mauvais traitements que leur avaient infligés leurs compatriotes.

Il arriva ainsi à plusieurs reprises un nombre considérable de prêtres qu'on évalue à plus de 10000.

Le peuple Espagnol reçut avec de grands égards comme des martyrs et des confesseurs de la foi, les premiers prêtres qui se présentèrent en mai 1792. Les curés des paroisses accueillirent comme des frères les prêtres français. Les monastères et les couvents offrirent l'hospitalité aux nouveaux venus qu'on voyait si malheureux ; les plus riches d'entre les familles espagnoles acceptèrent de loger un ou deux de ces infortunés. On cite un évêque qui reçut chez lui 150 à 200 prêtres français auxquels il assura le vivre et le couvert dans son évêché pendant toute la persécution. Cet élan de charité fut admirable mais le flot des nouveaux venus augmentait chaque jour, tous plus dénués de ressources, plus mendians les uns que les autres, et il était impossible de satisfaire à tous les besoins malgré toute la bonne volonté des populations. Sans doute les prêtres cherchaient à se rendre utiles, à gagner leur vie par leur travail mais combien il est difficile de trouver un emploi dans un pays dont on ne connaît pas la langue, les usages, les coutumes ... Certains se rappelant leur métier paternel, cherchaient à se placer comme ouvriers charpentier, menuisiers, boulangers, jardiniers, prenant ainsi, comme on le leur reprocha la place des enfants du pays ; quelques-uns purent être professeurs de français, de mathématiques, de dessin, de musique. C'était les privilégiés, mais combien rares ? Une lettre de M. de Saint Léger, qui fut curé de Jonzac en 1802, nous dit qu'il gagnait sa vie en exerçant le métier de marchand ambulant, il vendait des parapluies.

Par surcroît le gouvernement de la république intervint auprès du roi d'Espagne Charles IV, pour l'obliger à éloigner des provinces limitrophes de la France les prêtres déportés, qui furent obligés de s'exiler plus loin encore de leur pays, laissant les relations déjà établies, les habitudes contractées, les petits métiers à peine commencés, pour s'enfoncer au sud, dans l'inconnu.

L'évêque de la Rochelle, Mgr de Coucy, vint s'établir à Uclès, près de Cuenca, à 800 kilomètres de la frontière.

La vie de tous fut misérable et l'exil dura 10 ans.

Quelques prêtres voulurent rentrer en France sous des déguisements il furent pris pour la plupart, traqués comme des bêtes fauves, leur tête mise à prix, et finalement guillotins ou jetés dans les bagnes. Il y en avait encore en 1802, à Saint Martin de Ré.

Michel Terrien, curé de Saint Germain, fut du nombre des prêtres déportés en Espagne ; sa présence à Bilbao nous est signalée, en octobre 1792, par rapport adressé au Pape sur la situation des prêtres du diocèse de Saintes exilés en Espagne, par Augustin Alexis Taillet, le savant et judicieux grand vicaire de l'évêque martyr de Saintes, Mgr de la Rochefoucault, massacré aux Carmes à Paris, le 2 septembre 1792.

Il cite M. Terrien curé de Saint Germain parmi les prêtres qui ont toujours été " *fidèles à Dieu avec un courage très louable, au milieu des dangers dont le moindre était la misère. Ces confesseurs qui ont été renfermés dans des prisons pendant plusieurs mois pour n'avoir pas trahi leur ministère tels MM. Glatron curé des Essarts, de Pain archiprêtre de Saint Porchaire, Terrien, curé de Saint Germain...* "

Cette note très intéressante pour notre histoire de Saint Germain, ce témoignage d'estime fort honorable pour notre ancien curé, nous fait cependant regretter de n'avoir pas plus de détails sur sa vie, après son départ de la cure de Saint Germain.

Voulut- il, avant de s'expatrier, tenter de rester en France et d'y exercer son ministère auprès des âmes qu'il était pénible d'abandonner sans secours religieux ? Est ce lui dont la présence était signalée à la police et qui demeurait caché au Closne Vert, dans la famille Réveillaud, jusqu'à ce qu'enfin, dénoncé, il dut son salut à Pierre Sauvaistre, juge de paix de Jonzac ? Poursuivi comme insermenté, réfractaire, mis hors la loi, fut- il enfin saisi, jeté en prison, comme le dit Taillet et transporté en Espagne ? Plus heureux que M. de Ribeyrés, curé de Jonzac, qui, caché quelque temps dans les caves ou soubassements du château, fut pris et conduit de brigade en brigade à Rochefort où il fut guillotiné sur la place Colbert.



## Les inventaires

Les inventaires qui devaient être la première application de la loi de séparation des églises et de l'état, ont causé une émotion profonde dans la France entière, émotion toujours plus intense à mesure que se prolongeait cette opération odieuse au peuple français, catholique malgré tout, qui entend garder sa religion et demeurer fidèle à la foi de ses pères.

De tous côtés, du nord au sud de l'est à l'ouest, les fidèles se sont opposés de toutes leurs forces à ce que l'église soit envahie par les inquisiteurs du fisc. Il y eut des résistances héroïques ; dans certain pays le sang a coulé, deux hommes ont été tués : Ghysel à B( schèpe (Nord ), et André Régis à Montregard ( Haute Loire ) ; plusieurs ont été blessés plus ou moins grièvement, des bousculades parfois terribles ont été occasionnées par des charges de cavalerie lancées au galop au milieu de foules composées d'hommes, de femmes et d'enfants maltraités avec la dernière rigueur et la plus grande brutalité, comme dans les pays sauvages.

Dans notre paisible Saintonge, les inventaires avaient été très calmes au début, alors qu'on n'en avait pas compris tous les graves inconvénients, qu'on ne s'était pas serré les coudes, ni prévu la possibilité d'une résistance si contraire à nos habitudes de soumission aux lois ; alors que cette atteinte portée à nos droits de propriétaires et de catholiques sur des biens sacrés par leur destination n'avait pas encore exaspéré la patience des fidèles et porté au comble leur légitime indignation. On se contentait de protester contre l'attentat commis, contre la main-mise de l'Etat sur des biens qui ne relevaient aucunement de lui, fruit des dons volontaires des fidèles, hommage de leur foi à l'autel du Dieu de leur première communion.

Ce qui avait d'abord été une surprise et ne s'était pas d'ailleurs opéré sans exciter l'émotion des témoins attristés, excita plus tard l'indignation, la colère des foules chrétiennes qui résolurent, surtout après la parole du Pape, de défendre leurs biens, leurs églises, de montrer la réprobation de tous pour cette loi néfaste, qui se heurterait à une résistance invincible dans toute la France si l'on voulait en poursuivre jusqu'au bout l'application intégrale.

La paroisse de Médis, près de Royan, la première dans la contrée, opposa une résistance énergique à l'inventaire de son église gardée pendant plusieurs jours par la population elle-même, ce qui nécessita l'envoi de cinq brigades de gendarmerie et de crocheteurs officiels. Il en fut de même à Breuillet. L'église de Chay est barricadée à l'intérieur depuis un mois et les offices sont célébrés au presbytère. Grézac, également fortifié, a résisté pendant dix-neuf jours. Les églises de Vallet, de Chamouillac, de Vanzac, de Pommiers, de Coux, de Chardes, etc., pour ne citer que celles de nos contrées, ont eu leurs portes crochetées ou enfoncées par la force armée, au milieu de l'indignation publique.

Près de nous, Meux et Guitinières, après avoir résisté à plusieurs reprises, n'ont cédé qu'à la force après des protestations énergiques de la part de MM. Les curés et des populations émues et indignées de pareils procédés au XX siècle.

Notre paroisse si chrétienne eut, elle aussi, comme ses voisines, manifesté la réprobation que lui causait cette intrusion de l'Etat dans nos affaires religieuses, si l'inventaire avait eu lieu quelques jours plus tard, quand Paris eut donné l'exemple héroïque de la résistance opiniâtre à cette triste loi, cause de divisions nouvelles dans notre pauvre France déjà si éprouvée.

Au 25 mars, 10000 inventaires restaient encore à faire.

A Marseille, pas un inventaire n'a put être fait dans les églises, depuis un mois, malgré les démarches réitérées des agents du fisc. Dans le Morbihan, plusieurs églises sont fermées, gardées nuit et jour, et la population est résolue à ne pas y laisser pénétrer les inquisiteurs ; dans l'arrondissement de Pontivy, sur 31 paroisses, un simulacre d'inventaire a été fait par surprise dans cinq d'entre elles ; l'une a été prise par la gendarmerie et la troupe après neuf heures de résistance, mais l'autorité n'a plus osé recommencer pareille lutte dans nulle autre église du pays.

Dans le Maine et Loire, les inventaires sont impossibles dans la plupart des paroisses, en raison de l'état d'irritation de la population.

La Bretagne tout entière s'est soulevée à l'annonce qu'on allait profaner la basilique de Sainte Anna d'Auray. Une foule qu'on estime à 25000 personnes était accourue de tous côtés

pour s'opposer à l'inventaire qui n'a pas eu lieu. Dans la Vendée, les agents n'ont pu entrer dans les églises qu'entourés de troupes et de gendarmes, après avoir brisé, enfoncé les portes des églises à coup de hache. Il en été de même dans des milliers d'églises en France.

Notre voisin de la Charente, du Périgord, du Libournais, de la Gironde, ont protesté avec la plus grande énergie contre les inventaires de leurs églises dont le plus grand nombre ont été assiégées et ont eu leurs portes brisées à coups de hache. Tout le monde a lu l'histoire de cette paroisse de l'Ariège dont l'église avait été bâtie les souscriptions des montreurs d'ours et qui, pour résister à l'invasion des agents, la firent garder par des ours muselés. " Que ceux qui l'ont fait bâtir la gardent. " Les inquisiteurs firent demi-tour.

L'émotion produite en France par cette intrusion des agents dans les églises et les sacristies, n'a fait que grandir depuis le commencement de l'application de cette loi qui, si elle n'était pas modifiée serait l'occasion pour tous d'une lutte terrible qui rappellerait les guerres de religion qui ont causé tant de mal à notre pays, il y a trois cent ans.



## Saisie et vente des meubles de M. Terrien

Une tradition, recueillie dans la famille Gâtineau, qui complète en les confirmant les renseignements biographiques trop peu nombreux que j'ai pu collationner sur M. Terrien, nous indique que notre ancien curé, chassé de sa cure par le maire Saunier, le 8 mai 1792, sous prétexte qu'il n'avait pas prêté serment à la constitution civile du clergé, chercha à rester dans sa paroisse pour y administrer les sacrements, et il accepta l'hospitalité qui lui était offerte par les familles les plus chrétiennes de Saint Germain désireux de le recevoir. C'est ainsi qu'il fut reçu Chez Chaudet, dans la famille Fortier ; mais un jour d'alerte où l'on craignit l'arrivée des bandes révolutionnaires ou peut-être celle de la police lancée à la poursuite des prêtres réfractaires ou insermentés, M. Terrien dut se cacher dans le four de la maison, situé dans le pigeonnier.

Ne se voyant plus en sûreté dans cette maison désormais suspecte, il se réfugia au Closne Vert dans la famille Réveillaud ; aux heures critiques il se tenait caché dans un tonneau. Bientôt dénoncé, poursuivi de maison en maison comme un malfaiteur, peut-être trahi par un judas pour quelques pièces de monnaie, il fut saisi et jeté en prison, comme le dit l'abbé Taillet, vicaire général, dans son rapport au Pape, et, sa peine subie, condamné à la déportation, ce qui expliquerait comment il n'arriva en Espagne qu'en octobre, alors que le procès verbal de la remise des clés de la cure est daté du 8 mai 1792.

Après son départ, ses meubles furent saisis et transportés chez le notaire Héard qui demeurait au bourg, dans les maisons occupées de nos jours par M. Tourais ; c'est là qu'eut lieu la vente aux enchères le 20 Vendémiaire, an III.

*Procès verbal de vente.* " Le 20 Vendémiaire an III de la République une et indivisible, nous, Joseph Pelligneau en vertu de la commission à nous adressée par les administrateurs du district de Pons, en date du 16 Thermidor dernier, signée Pelligneau fils, président ; Bascle-Barbereau, Barthélémy, agent national, Bosson, secrétaire, portant qu'il serait procédé par nous à la vente des meubles et effets appartenant ci-devant à Terrien, prêtre déporté, et maintenant à la nation, laquelle vente sera faite en présence de deux officiers municipaux. "

" Nous nous sommes présentés à la municipalité aux fin qu'elle ait à nous donner deux de ses membres pour nous assister à la susdite vente. En conséquence, elle a nommé à cet effet les citoyens Brousset et Martineau, deux de leurs membres, en présence desquels nous avons procédé à la susdite vente de la manière qui suit, après affiche et publication préalable."

" Nous nous sommes transportés chez le citoyen Heard, notaire public, où étant, nous avons mis en vente un grand cabinet à deux armoires avec un tiroir en bas, en bois de cerisier, qui a été porté par le citoyen Vendame à 150 livres ; par le citoyen Magnac à 160 livres ; par le dit Vendame à 200 livres et par le citoyen Louis Arnut à 205 livres. Ne s'étant plus trouvé d'autres enchérisseurs, les feux étant allumés et s'étant brûlés une bougie sans que personne n'y ait mis, nous lui avons livré comme au plus offrant et dernier enchérisseur... 205 livres

" Plus un autre petit cabinet à deux pans, de bois de noyer, qui a été porté par le citoyen Béraud à 63 livres, et par le citoyen Vendame à 99 livres, pour laquelle somme nous lui avons livré, ne s'étant pas trouvé d'autres enchérisseurs..... 99 Livres

" Plus une commode de bois de cerisier, à trois tiroirs, fermant à clef, qui a été portée par le citoyen Mallet à 31 livres ; par le citoyen Joseph Arnut à 33 livres ; par le citoyen Vendame à 34 livres, pour laquelle somme nous lui avons adjugé comme plus offrant et dernier enchérisseur..... 34 livres

" Plus une paire de rideaux de lit de cadis vert, qui ont été portés par François Porcq à 41 livres ; par le citoyen J. Arnut à 48 livres et surenchéri par le citoyen Vion à 50 livres, pour laquelle somme ils lui ont été adjugés comme au plus offrant..... 50 livres

" Plus une autre paire de rideaux de cadis verts qui ont été portés par Jacques Grenet à 6 livres, surenchéris par le citoyen Birolleau à 30 livres, pour laquelle somme nous lui avons adjugé..... 30 livres

" Plus une autre paire de rideaux de lit, aussi de cadis verts, adjugé au citoyen Jean Vion pour..... 80 livres

" Plus un coussin de fauteuil qui a été adjugé au citoyen Arnut..... 4L.5 s.

" Plus un fut de barrique adjugé à Vinet..... 10L 10s

" Plus une table à jeu qui a été portée par Fréneau à..... 5L 5s

" Plus trois mauvaises échelles adjugées au citoyen Birolleau..... 1L 15s

" Plus onze pots à fleurs qui ont été portés par le citoyen Magnac à 4 livres, par Martineau à 4 livres 5 sols et surenchéris par le citoyen Magnac à 4 livres 10 sols... 4L 10s

" Fait et clos le même jour par nous soussignés : Pelligneau, Brousset, Martineau. "

Ces sommes, qui vu la valeur des objets vendus, paraissent relativement considérables étaient payées en assignats qui, à cette époque, perdaient 75 pour cent de leur valeur.

## **Vente des biens de M. Terrien et de la cure de Saint Germain de Lusignan**

A peine le curé fut-il parti de Saint Germain et du territoire français que ses biens meubles et immeubles furent saisis et vendus par l'administration des domaines.

Adjudication du 16 octobre 1792

Biens payables en 12 années

*Loi du 14 mai 1792*

Un pré d'un journal, provenant de la cure de Saint Germain de Lusignan, fut adjugé le 16 octobre 1792 pour la somme de 1000 francs au citoyen Jean D. qui avait fait sa soumission aux lois de la république, pour cette acquisition.

Il fut d'abord payé en assignats par fractions de 200 livres. Mais ceux-ci, ayant perdu 71 pour cent de leur valeur, il arriva que le paiement n'ait pas été acquitté en 1814, d'où



sommation fut faite par l'huissier Mondor à J. D. d'avoir à payer 272 francs 44, plus intérêts et les frais de poursuite, soit 296 francs 75.

Cette somme fut acquittée le 19 janvier 1815, ainsi qu'il appert de la quittance délivrée par M. Guillemot, en sa qualité de receveur des domaines à Jonzac.

En plus des prés de la cure, M. Terrien en possédait un provenant de la succession de M. Louis Esrable, ancien curé de Saint Germain, qui lui en avait légué l'usufruit par testament. Ce pré fut saisi comme ses meubles et mis sous séquestre. Cependant la famille Terrien fit une demande à l'effet d'obtenir la main levée du séquestre mis sur les biens et la jouissance du pré, et nous sommes fondés à croire que, sur ce point, justice lui fut rendue par le juge compétent. Plus tard, le pré revint aux héritiers de M. Esrable, les Héard Cramiech qui en avaient la nue propriété.

### Egalité, Liberté

" L'administration du département de la Charente Inférieure, assemblée en séance publique,

"Vu la pétition du citoyen Jacques Terrien, officier de santé et Anne-Marie Terrien, sa fille, tendant à obtenir mainlevée du séquestre établi sur les biens de Jean Michel, prêtre déporté, leur fils et leur frère, et que dans cette mainlevée soit compris l'usufruit d'une pièce de pré qui avait été léguée au dit déporté par le testament de Louis Esrable, dans la jouissance duquel ils demandent d'être maintenus.

" Considérant que le dit Jean Michel terrien a été déporté en vertu de la loi, que dès lors les pétitionnaires, comme ses héritiers, ont droit de jouir des biens qu'il a laissés.

" Considérant que l'administration n'est pas compétente pour prononcer sur la question de savoir si l'usufruit légué par Esrable à Terrien, déporté, doit continuer au profit de ses héritiers, ou, si l'effet de la mort civile du dit Terrien, ce droit d'usufruit est fini pour retourner aux héritiers établis propriétaires.

" Ouï, sur ce, le commissaire du Directoire exécutif.

" Arrête qu'il est fait aux pétitionnaires main levée du séquestre mis sur les biens meubles et immeubles de Jean Michel Terrien, prêtre déporté.

" Arrête, en conséquence, que les biens invendus leur seront restitués en nature, que le prix de ceux vendus, les loyers, intérêts ou fruits perçus pour la République du 20 au 22

Fructidor dernier leur seront remboursés en bons au porteur admissibles en paiements de domaines d'émigrés et en monnaie du cours.

" Ce qui aura été reçu postérieurement à cette date, déduction faite des frais de régie et de séquestre, quant à la question de l'usufruit de la pièce de pré légué à Terrien, l'administration déclare n'avoir lieu à statuer, sans préjudice au pétitionnaire d'avoir à se pourvoir, en cas de contestation par-devant juge compétant.

" Saintes, le 1<sup>er</sup> Germinal an IV de la République une et indivisible.

" J. Garesché, Baudry-Aubel. "

M. Terrien revint de l'émigration à l'époque du Concordat, au moment où fut proclamée l'amnistie pour les prêtres déportés, exilés ou condamnés comme d'insignes malfaiteurs de droit commun.

Je n'ai pu trouver de renseignements sur son séjour en Espagne où sa présence est constatée par le mémoire de Faillet, ni sur la date de sa rentrée en France, dans la patrie bien aimée qui avait chassé et persécuté les prêtres avec tant d'acharnement depuis 10 ou 12 ans, mais qu'ils revoyaient avec tant de joie, dans laquelle ils rentraient avec une émotion bien vive, dans l'espérance de travailler à la restauration des églises en ruines, et à la conversion des âmes abandonnées depuis si longtemps sans sacrements, sans guides, sans religion, à toutes les passions déchaînées de la Révolution.

M. Terrien ne crut pas devoir revenir à Saint Germain, peut-être déjà M. Archambeau avait-il commencé son ministère pastoral. Il se retira dans sa famille, à Mortiers, où il mourut en 1834, vénéré, respecté, dit-on, comme un digne et saint prêtre, confesseur de la foi.



## Période révolutionnaire.

Pendant la période révolutionnaire que l'on peut compter à partir du 8 mai 1792, date du départ de M. Terrien, chassé de la cure, comme nous l'avons dit précédemment, jusqu'à l'époque du Concordat de 1802 qui mit fin à la persécution dirigée, depuis 10 Ans, contre les prêtres catholiques, le culte cessa dans toutes les églises de France. Plus d'offices religieux, plus de messes le dimanche, plus de baptêmes, de première communion, de mariages, d'enterrements entourés des prières et des cérémonies chrétiennes ; les prêtres fidèles à leur devoir étaient partout chassés emprisonnés, guillotins comme des criminelles, déportés à l'étranger, entassés dans des bateaux infects, dans des conditions épouvantables de logement et de nourriture. Sur les *deux associés*, 400 prêtres étaient renfermés dans l'entrepont, de 5 pieds de haut, où ils ne pouvaient se tenir debout, manquant d'air respirable, ne pouvant se coucher la nuit sur le plancher que les uns après les autres faute de place : "De bons chiens y deviendraient enragés, s'écriait en plaisantant le commandant Lally !" Le supplice de ces malheureux, livrés à tous les mauvais traitements sur ce bateau, dura 3 ans. D'autres en grand

nombre pourrissaient dans des bagnes et des prisons infectes. Ce sont de vrais martyrs de la foi chrétienne comparables à ceux des premiers siècles de l'église.

Pendant que ces prêtres fidèles souffraient persécution pour leur foi, certains autres, moins courageux, poussés par la peur, par la terreur des maux redoutables qu'il leur aurait fallu supporter, cédant encore à la sollicitation de leurs parents, de leurs amis, de leurs paroissiens, prêtèrent serment à la constitution civile du clergé et acceptèrent de remplacer dans leurs cures, leurs confrères persécutés ; ils sont connus dans l'histoire sous le nom de prêtres assermentés ou intrus. Il ne purent longtemps exercer leur ministère en paix, bientôt ils ne furent pas mieux traités que les autres ; Méprisés des fidèles, repoussés par les révolutionnaires philosophes et antireligieux, ils durent faire de nouveaux serments, renoncer à leur sacerdoce, apostasier, descendre les derniers degrés de l'échelle sociale, ou bien, pénitents, rejoindre en prison leurs confrères si éprouvés, partager leur sort, et monter avec eux sur l'échafaud.

Il n'y eut pas à Saint Germain de prêtre intrus résidant à la cure, je n'en ai pas trouvé de trace. M. Ribeyrès, curé de Jonzac, vint faire quelques baptêmes, inscrits sur le registre paroissial du 10 juillet au 24 décembre 1792. Il dut bénir quelques mariages, administrer les sacrements à quelques malades. Puis il lui fallut cesser tout ministère sous peine de mort, vivre caché comme M. Terrien, chez ses paroissiens, dans les soubassements du château abandonné, jusqu'à ce que, dénoncé par Messin et Parenteau, il fut conduit de brigade en brigade à Rochefort, et guillotiné sur la place Colbert, le 21 nivôse an II, 10 janvier 1794, avec trois de ses paroissiens ; Henri d'Allemand, 46 ans, propriétaire à Jonzac, Michel Limouzin, 41 ans, fabricant de serges à Jonzac, Pierre Charles Maignac, homme de loi, avocat, 27 ans, domicilié à Jonzac. Et avec eux, une femme de notre paroisse, Jeanne Marchand, veuve de François Landais, âgée de 45 ans, tous accusés et convaincus d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

### Liberté, Egalité

21 Nivôse an II = 10 janvier 1794.

Extrait des minutes du greffe du tribunal criminel et révolutionnaire de Rochefort.

Au nom de la République,

Vu par le tribunal, l'acte d'accusation contre Simon pierre de Ribéreys, prêtre, curé de Jonzac, âgé de 62 ans, accusé d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

Après avoir entendu la déclaration individuelle du juré, du jugement, et l'accusateur public sur l'application de la peine, le tribunal condamne Simon Pierre Ribéreys, prêtre, curé de Jonzac, noble d'extraction, âgé de 62 ans, à la peine de mort. Déclare ses biens confisqués.

Fait à Rochefort, et prononcé par Gaspard Goyrand, juge faisant les fonctions de président, le 21 nivôse an II de la République une et indivisible.

G. Goyrand

On rencontre encore sur les registres de Saint Germain le nom de Bordas, prêtre, qui signe que deux baptêmes, le 9 et le 17 juin 92. Il était évidemment assermenté et ne paraît pas avoir fait aucun autre acte de ministère dans la paroisse.

D'après les quelques renseignements que j'ai pu avoir sur ce personnage, il devait être curé de Neulles, et se trouvait âgé de 70 ans, à l'époque révolutionnaire, ce qui expliquerait, tout en l'excusant, la faiblesse dont il fit preuve en prêtant les serments contraires à sa foi.

La tradition du pays nous le montre d'ailleurs comme étant un esprit faible ou affaibli par l'âge et les infirmités.

Il est difficile de savoir ce que devinrent la cure et l'église pendant cette période si triste de notre histoire.

La cure fut-elle louée ou demeura-t-elle inhabitée ? Comment fut-elle soustraite à la vente des biens nationaux, comme tant d'autres biens ecclésiastiques ?

Elle était en très mauvais état quand M. Archambeau vint l'habiter en 1802. L'écurie lui servait de cuisine, on voit les traces de la cheminée et de l'évier. La vieille maison presbytérale avait besoin de grandes réparations.

Quant à l'église, je voudrais croire qu'elle fut respectée et qu'on n'y connut pas les tristes scènes qui souillèrent les églises des paroisses voisines dans lesquelles on brûla autels, chaires, confessionnaux, tableaux, statues de bois, ornements, etc., au milieu de chants, de danses, de blasphèmes incroyables dans des bouches chrétiennes. Sans doute, fit-on dans l'église devenue temple de la vérité, des réunions civiques pour célébrer le décadi, y lire lois nouvelles, proclamer l'ère de la liberté, et le code de la conscience désormais souveraine. Je n'ai trouvé le nom d'aucun des orateurs de ce temps-là, et les traditions locales n'ont conservé le souvenir d'aucune scène révolutionnaire commise dans notre église.

Le seul fait conservé dans la mémoire des anciens de Saint Germain, est celui de Madeleine Bouclette, qui fut promenée sur un âne, la queue dans la main, de Chez Cornet au Calvaire, au milieu d'une escorte de mauvais plaisants qui prétendaient la punir de son attachement à la religion, et du zèle qu'elle mettait à enseigner le catéchisme aux enfants, pendant les premiers jours de la terreur.

Pareil fait se retrouve dans d'autres localités environnantes, mais il fait peu d'honneur à ceux qui en furent les tristes promoteurs, contre de pauvres femmes.



## Le Concordat

La paix religieuse fut enfin rendue à la France par le Concordat signé entre le Premier Consul Bonaparte et le Pape Pie VII. Désormais la persécution fut terminée, les prêtres exilés furent autorisés à rentrer en France, sans craindre d'être poursuivis, emprisonnés ou tués au coin d'un bois ; ceux qui étaient encore au bagne furent libérés et purent reprendre leur place dans la société avec tous les droits d'un citoyen. Les églises pillées, transformées en club ou en magasin à fourrage furent rendues au culte catholique depuis si longtemps proscrit sous peine de mort.

Le 1<sup>er</sup> avril 1802, on célébra la fête de paques avec une émotion et un enthousiasme indescriptible, dans toutes les églises où l'on eut le bonheur d'avoir un prêtre pour chanter la messe.

Nous pouvons croire qu'il en fut ainsi à Saint Germain, M. Archambeau, né sur la paroisse, revenu de l'exil à cette époque, dut en effet répondre au désir de ses compatriotes et

venir chanter un *Te Deum* d'action de grâces et l'*Alléluia* de la résurrection dans notre église, sans doute bien délabrée.

Je me rappelle avoir connu un vieillard, âgé de 80 ans, né à Saintes en 1786, qui, en 1802, n'avait jamais entendu sonner une cloche. Il me racontait l'émotion extraordinaire, dont il se souvenait encore, qu'il avait ressentie lorsque, pour la première fois de sa vie, dans ce jour de Pâques 1802, il entendit résonner dans les airs la cloche de Saint Pierre de Saintes. Nous voulons croire que les anciens de Saint Germain furent eux aussi éprouvés les mêmes sentiments, et qu'ils se réjouirent de voir un prêtre venir résider dans la vieille maison presbytérale pour rétablir et continuer le culte catholique dont ils avaient été privés depuis 10 ans.

Les enfants nés depuis le départ de M. Terrien n'avaient pas reçu le baptême, les jeunes gens avaient grandi sans instruction religieuse, sans faire leur première communion, le plus grand nombre n'avaient jamais assisté à la messe, les mariages n'avaient point reçu la bénédiction sacramentelle, cette génération avait grandi sans éducation chrétienne. La tâche du curé était immense.

Saint Germain fut une des premières paroisses qui eut un curé résidant ; aussi desservit-il les paroisses environnantes.

On retrouve le nom de M. Archambeau sur les registres de baptême, de mariage, d'enterrement de 14 communes.

M. Terrien, rentré en France vers juin 1802, ne revint pas à Saint Germain, il fut nommé le 11 Messidor an XI, (12 juillet 1803) curé de Saint Germain de Vibras, par Mgr J.Fr. Demandolx, évêque de la Rochelle. Plus tard, il fut transféré sur sa demande, par Mgr Bernet, le 21 décembre 1827, à Mortiers, son annexe, où il mourut le 3 juillet 1834, après avoir légué, par son testament du 25 avril 1825, des terres, estimées 12000 francs, au grand séminaire de la Rochelle qui acheta, pour ce prix, la maison de Périgny.

M. Archambeau était né le 29 janvier 1763, chez Méthez, de pierre Archambeau et de Catherine Barbereau. Il avait comme parrain Jean Archambeau, son oncle, et pour marraine Marie Jeanneau. Il avait été baptisé dans notre église par M. Esrable curé de Saint Germain. Je n'ai pu savoir la date de son ordination sacerdotale qui peut être fixée approximativement à 1788. Il était prêtre avant la Révolution et dut s'exiler en Espagne. La famille n'a conservé aucun papier concernant cette époque et je n'ai pu recueillir aucun document sur lui dans les différents ouvrages que j'ai consultés

Il mourut le 19 février 1843, dans sa 81<sup>ème</sup> année. Ses restes furent transférés dans le nouveau cimetière, le 3 mars 1898.

Son portrait, au fusain, retrouvé dans la famille Jolly, nous permet de conserver les traits de ce prêtre.

Quelques notes complémentaires sur M. Archambeau, qui m'ont été fournies par M. le curé de Plassac, nous indiquent qu'il était, en 1790, vicaire de Saint Sigismond de Clermont, avant de partir en exil.

Nommé curé de Saint Germain en 1802, il dut, comme les missionnaires, évangéliser 14 paroisses, tout un canton.

On retrouve sa signature sur les registres de baptêmes, mariages et décès des paroisses environnantes de Guitinières, qui demeura annexée à Saint Germain jusqu'en 1845, de Nieul le Virouil, de St Dizant du Bois, de Plassac, où il signe le 20 février 1821, desservant provisoire de Plassac ; le 26 octobre 1824 ; le 10 mai 1825 ; le 27 novembre 1827, il bénit le mariage de J. Bruneau avec Marie Bellot, fille du maire de Saint Sigismond, etc.

Après sa mort, survenue le 19 janvier 1843, la paroisse fut desservie par les vicaires de Jonzac jusqu'en octobre où fut nommé M. Lafond.

M. l'abbé André Théodore Lafond, était né à Jonzac, le 29 janvier 1815, d'André Lafond, marchand de fer, et de Luise Chotard. Il fut baptisé le 3 juin par M. de Saint Légiér, curé de Jonzac. Il avait pour parrain Pierre Goïland et pour marraine Marie Chotard, de Saint Dizant du Bois.

Ordonné prêtre en 1838 par Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle, il fut successivement vicaire à Saint Eutrope de Saintes et à Saint Jean d'Angély, d'où il fut transféré en qualité de curé à Saint Germain, en octobre 1843 ; il prit possession le 1<sup>er</sup> novembre, jour de la Toussaint.

Sur l'initiative du nouveau curé, la cure fut restaurée et mise en état, l'église vit ses voûtes refaites en briques et plâtres, à nervures saillantes d'un très joli modèle, la façade fut remaniée sur les plans de M. Robin, architecte à Jonzac, qui ne sut pas en conserver le style et détruisit le portail roman à voussures, rongé par le temps et le salpêtre, qu'il s'agissait de restaurer pour lui garder son cachet du XII<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu plus haut, en étudiant l'histoire de l'église, tout ce que M. Lafond a fait pour l'embellissement de son église, c'est à lui qu'elle doit sa restauration, ses deux cloches dont les sons, parfaitement harmonisés, nous donnent une sonnerie très agréable en tierce majeure ; les autels en marbre des Pyrénées, d'un goût parfait qui sont la parure de l'église ; les vitraux aux couleurs brillantes, qui tamisent la lumière et la font irradier des tons les plus chauds ; les grandes et belles statues du Sacré Cœur et de la Sainte Vierge, d'un très riche modèle, celles de Notre Dame de Lourdes et de Saint François d'Assises.



Il mourut le 16 octobre 1891, après un ministère de 48 ans dans la paroisse.

*En terminant cette deuxième partie de notre histoire paroissiale concernant l'église et ses ministres, je tiens à constater à l'honneur de la paroisse que les curés de saint Germain, aussi loin que nous puissions remonter dans nos archives, depuis deux siècles au moins, sont restés au milieu de leurs paroissiens jusqu'à leur dernier soupir. Ils ont tenu à dormir leur dernier sommeil au milieu de ceux qu'ils avaient évangélisés pendant leur vie. Il est assez rare de rencontrer une paroisse qui n'a eu que deux curés en 90 ans, soit de 1802 à 1891. Le fait est bon à citer à l'éloge des paroissiens.*



# troisième partie

## L'histoire du pont, du château et de ses seigneurs

### Restauration du pont de Saint Germain .

Le pont de Saint Germain a été construit en 1796, par Moreau, entrepreneur Chez Chaudet ; démolit quelques années plus tard par les eaux, il fut reconstruit par le même, en 1808, sur un gué qui traversait la rivière devant le moulin.

Les fondations ne reposaient que sur des madriers de chêne, posés sur le pavé du chemin, retrouvés intacts sous les piles, mais insuffisantes pour résister à l'affouillement des grandes eaux, qui, survenues le 17 février dernier, jour du mercredi des Cendres, démolirent une portion de l'arche du milieu.

La restauration de ce pont fut entreprise au prix de 3000 francs, par M.M. Ruth et Picq, le 4 septembre 1904 ; elle commença le 4 septembre et fut terminée le 29 octobre. Ont travaillé M.M. Dessendier, Dejaud, Braud, Daviaud,, Tissue, Denécheau, Léger frères, Chalard, Ménager, Pellisson ; les épaissements ont été faits avec une machine à vapeur, par Téliessier, d'Ozillac ; les matériaux ont été transportés par Locussol. On a employé 36 mètres cubes de béton à chaux hydraulique pour reprendre la fondation des piles ; 40m de moellons, 40 m de pierres de taille de Saint Germain, prises aux carrières de M. Piton.



## Le Château

La paroisse de Saint Germain, faisant partie de la seigneurie de Jonzac, n'eût jamais de château proprement dit. Son territoire fut divisé en deux, à partir de 1335, preuve indéniable qu'il ne constituait pas une unité, au point de vue administratif.

Tout le territoire compris entre la rive droite de la Sévigne, depuis le pont des Ombrettes, dont j'ai raconté l'histoire, jusqu'au pont de Romas, sur le Trèfle, en suivant les limites actuelles par le Brandart, la Combe des Menudelles, en bas de chez Boyer et, de là, contournant la colline jusqu'à Tauriac, d'où elle dirigeait vers le Trèfle, constituait la seigneurie de Clam, dont le siège était au château des Salles de Clam près de Lussac, dont on ne s'explique ni le nom ni la situation, puisqu'il est en Saint Georges de Cubillac.

L'autre partie du territoire de notre paroisse, située du côté gauche, relevait, au point de vue civil, du château de Jonzac. Il n'y eût point de château féodal dans le bourg, pas même de manoir, ou maison noble jusqu'au XVI siècle, époque ou fut construit l'édifice actuel, d'architecture sévère, connu sous le nom de château, mais qui n'eût jamais de juridiction territoriale ni de droits seigneuriaux proprement dits.

Dès 1075, lorsque Boson, évêques de Saintes, voulut confier le soin de desservir la paroisse aux religieux bénédictins de l'abbaye de Baignes, qui vinrent s'établir à Saint Germain, dont ils bâtirent l'église et exhausèrent le clocher, ce fut Guillaume de la Roche Andry, seigneur de Jonzac, qui approuva cette donation ; de même fit-il pour toutes les fondations territoriales qui furent faites à cette occasion.

Il n'est fait aucune mention de château à Saint Germain à cette époque et, en bas des chartes, on ne lit aucune autre signature que celle de Guillaume de la Roche.

En 1370, Pierre Prévost, cleric à Jonzac, possédait deux fiefs dans la paroisse de saint germain de Jonzac ; il passe un acte, le 25 juin, dans lequel il déclare qu'il a loué sa terre de la Vinher ( nom perdu ou mal écrit que je n'ai pu identifier ), moyennant la septième partie des fruits, tant en grains qu'en revenu, excepté les menus blés ; plus une autre terre appelée fief des Génétars, situé entre le bourg de saint Germain d'un côté, le Maine qui fut autrefois ( déchirure ) et le chemin par lequel on va et vient du dit bourg vers Saint Paul, d'une part et, de l'autre, la rivière de la Seine ( la Seugne ), auquel fief, je reçois les deux parts des agrières et revenus.

Ce fief des Génétars, dont le nom a disparu dans la suite des siècles, situé entre le chemin de Saint Paul et la Seugne, près du bourg, occupait le terrain sur lequel a été bâti le

château. Les délimitations sont assez précises pour ne laisser aucun doute sur son emplacement. Or, dans l'aveu de Pierre Prévost de 1370, il n'est nullement question du château qui aurait dû, tout au moins, être limitrophe de son fief, et cité à ce titre, ne fut-ce que comme point de repère.

Ce fief des Génétars, cet héritage de Pierre Prévost comment passa-t-il en possession de Marguerite Seguin ? Je n'ai pu, à mon grand regret, mettre la main sur l'acte de vente, sur le testament qui en opérerait le transfert entre ses mains.

Nous voyons seulement qu'elle était dame possessionnée à Fontaines, à Fléac, à Saint Germain vers 1420, et qu'elle transmis ses biens à son époux, Achard II de Polignac, fils d'Achard I de Polignac, époux de Jeanne Sallebruche, dame d'Ecoyeux et de Vénérand.

Ces hauts et puissants seigneurs habitaient au loin ; Foucaud, leur fils vint s'établir à Fontaines d'Ozillac, et rien ne prouve qu'ils eurent une habitation à Saint Germain et qu'ils vinrent y résider.



## A quelle époque remonte la construction du château ?

Tous les auteurs qui ont eut l'occasion de parler de notre commune, la *Statistique du Département* ; Lesson, *Histoire des Marches de la Saintonge*, page 280 ; P. D. Rainguet, *Arrondissement de Jonzac*, page 171 ; Géographie de Joanne, *Charente Inférieure*, page 54 et dernièrement encore Enlard, *Architecture civile et Militaire*, II, page 643, etc. , n'ont pas manqué de répéter, les uns après les autres, que notre vieux château est une vieille commanderie de Templiers, en ruine.

Il est facile de se rendre compte que ce grand édifice, en forme de carré long ne remonte pas au XIV siècle, qu'il n'a pas 500 ans d'âge. L'ordre des templiers fut supprimé en 1314 par Philippe le Bel, et il est impossible de classer ce château parmi les biens qui leur appartenaient à cette époque.

Je ne vois pas, non plus, dans l'histoire de la paroisse aucun territoire qui ait pu leur être attribué ; l'église fut desservie pendant 600 ans par les Bénédictins ; la châellenie relevait, au point de vue civil, de St Germain des Prés ; aucun document, aucune charte ne m'a permis de trouver de trace, ni même le nom des Templiers dans la paroisse.

Je cherche en vain ce qui a pu donner naissance à cette légende sans aucun fondement historique.

Une autre légende, ultra fantaisiste, racontait que ce château, de construction étrange, avait été bâti, sur l'ordre de Louis XIV, pour servir d'habitation, pour ne pas dire de prison, à un prince de Lusignan, qui, pour un méfait inconnu, aurait encouru la disgrâce royale et, par suite, exilé à cent lieues de la cour, au fond de la Saintonge, à Saint Germain, qui en souvenir prince infortuné, aurait conservé le nom de Lusignan. J'ai prouvé déjà que la localité s'appelait Lésignac dès l'an 1000, quand fut bâtie l'église dédiée à Saint Germain. Le siècle de Louis XIV, très connu des historiens, n'indique aucun prince de l'illustre maison de Lusignan qui ait été exilé dans notre pays ; me fait eut été assez grave pour être consigné dans les *mémoires* du temps, si nombreux et si bien renseignés.

Pour bien accentuer cette disgrâce, a joute toujours la légende très féconde en détails, l'architecte aurait reçu l'ordre de construire une maison aussi désagréable que possible, ayant par exemple toutes ses ouvertures au Nord, sans qu'un rayon de soleil puisse en réchauffer et en égayer la façade. Sans vouloir expliquer cette anomalie bizarre, nous croyons que l'histoire est tout autre et que le roi, exilant un de ses courtisans, ne serait pas descendu à de pareilles vétilles.

De par le roi, défense au soleil d'entrer !

Ce château, construit en forme de parallélogramme ou de carré long de 30 mètres de façade sur 9m 50 de coté, haut de 12 mètres, couronné de créneaux de fantaisie au profil ogival, est placé entre cour et jardin, enclos de mur de 4 mètres de hauteur qui existent encore en grande partie. M. de Belleville fit démolir, vers 1860, les chais sur cave voûtée, les écuries, qui masquaient la façade nord-ouest, qu'il voulait transformer.

Malheureusement ses ressources ne lui permirent pas de reproduire les grandes et belles fenêtres du nord-est, et il se contenta de faire percer des ouvertures étroites disproportionnées avec la hauteur des murs, mais il obtint le résultat cherché et le soleil entra dans la vieille demeure seigneuriale.

C'est en effet au Nord qu'il faut se placer pour juger le plan réalisé par l'architecte. La façade comprend un rez-de-chaussée et un premier étage percé de 5 belles et grandes ouvertures de 3 mètres et 3m 10 de haut, de largeur variable, la fenêtre du milieu géminée, une autre plus étroite, de forme oblongue, toutes encadrées de fortes et belles moulures. La porte d'entrée mutilée, réduite, n'est plus celle du plan primitif. Au-dessus de ces fenêtres sont des gargouilles dont quelques-unes richement sculptés, telle la première à gauche qui représente un griffon d'un très beau modèle, reproduite sur l'autre façade, ainsi que les fûts de canon en pierres situés à l'autre extrémité. Le tout est couronné d'une corniche moulurée de peu de saillie supportant les créneaux du faîtage qui dentellent le sommet des murs et allègent les lignes trop droites de cette grande et haute façade.

La toiture à deux versants recouverts de tuiles ordinaires, enfoncée entre les quatre murs, ne paraissait pas au dehors, cachée par l'entablement élevé, surmonté de ses créneaux dentelés ; l'écoulement des eaux de pluie se faisait par les quatre gargouilles mentionnées plus haut. M. de Belleville crut pouvoir transformer cette toiture en terrasse couverte de zinc, du haut de laquelle on domine le pays environnant.

J'ai fait faire des recherches dans les cartons des bibliothèques, dans les livres d'architecture, dans les albums de dessin, les collections de vue des châteaux pour retrouver le type de ce vieux château, le modèle, déjà vu, qu'a prétendu reproduire l'architecte, le maître d'œuvre qui a construit cet édifice de style sévère, mais qui ne manque pas de cachet, qu'on ne peut traiter de maison banale, sans caractère.

Ces belles fenêtres hautes et larges sont du modèle classique, elles sont du type Renaissance ; on ne peut leur refuser d'avoir grand air, elles sont majestueuses et garnissent bien la longue façade, proportionnées à la hauteur. Le sculpteur qui a fouillé les gargouilles

était un artiste habile dans son art ; son œuvre est parfaitement conservée, sa pierre était bien choisie.

Manoir plutôt que château, malgré ses prétentions architecturales, cette tour n'avait de forteresse guerrière que les apparences plus ou moins rébarbatives ; il n'existe aucune trace de fossés ou de douves, pas le plus petit vallonement au pied des murs ; et en fait de moyen de défense, je ne connais qu'une petite meurtrière, de forme ronde, percée dans le mur d'un modeste pigeonnier carré de 2m 50 de côté, placé en saillie à côté de la porte du jardin, le log du mur de clôture.

On a parlé d'un souterrain aboutissant au puits de la cour et qui irait déboucher chez M. Lafaye, buraliste au bourg. M. Alexis Dodin, piqueur de puits, m'a également parlé de lettres inconnues et d'inscriptions qu'il n'aurait pu déchiffrer, gravées dans la pierre. Quelle est la valeur de ces *graffiti* ? A quoi pouvait servir ce souterrain, cet hypogée, ce refuge antique, ce chemin couvert ?

De tout ce qui précède, il semble ressortir que ce château a été construit à une époque de paix, où l'on n'éprouvait plus le besoin de se retrancher derrière de hautes murailles, de solides remparts, contre les incursions des ennemis, des reîtres ou des malandrins, toujours prêts à mettre flamberge au vent, comme il était nécessaire de le faire au temps de Jeanne d'Arc, par exemple, où il fallait se préserver d'incursions des Anglais et bâtir comme à Jonzac, une véritable forteresse.

Pour préciser davantage encore l'époque de la construction du château qui fait l'objet de cette étude, nous avons une date inscrite en bas d'un écusson, sur une pierre placée en vousoir, au-dessus d'un portail champêtre de construction moderne, qui autrefois devait surmonter le porche d'entrée de la cour d'honneur ou la porte même du château. Malgré les coups de marteau des révolutionnaires de 1792, qui l'ont soigneusement martelé, on distingue encore le lion héraldique des Polignac de Saintonge, d'Ecoyeux, de Vénérand et de Fontaine, établis à Saint Germain, branche détachée de la maison des Polignac d'Auvergne ; et au-dessous de ce blason mutilé, inscrite dans un petit cartouche, on lit 1591, qui selon nous, indiquerait la date de construction du château, sans nous en donner cependant la certitude, en raison du déplacement de la pierre de voûte, date qui correspondrait encore au style architectural étudié plus haut et qui est celui qui fut le plus en usage au temps d'Henri III.

Le château est construit en moellons noyés dans un mortier plus dur que la pierre elle-même ; les murs ont une épaisseur de 1m 10 ; la pierre de taille n'est employée qu'aux angles de la construction, aux ouvertures et au couronnement de l'édifice, dans toutes les parties élevées au-dessus de la toiture, qui surmontaient les gargouilles des façades.



Cette parcimonie dans l'emploi de la pierre de taille est d'autant plus à noter que les carrières abondent dans le pays ; pierre de première qualité, aux grains fins, sans coquillages, facile à travailler, résistante à la gelée ; pierre superbe ainsi qu'on peut l'admirer dans le sanctuaire de l'église bâti en 1495, au clocher beaucoup plus ancien, donc connue et employée par les ouvriers du pays, depuis des siècles. Là encore nous pouvons nous demander pour quelle raison le maître d'œuvre, l'architecte bâtissant un château, à proximité de carrières réputées, a cru devoir employer de grossiers moellons en blocage, comme s'il eut dû épargner la pierre de taille éloignée et de difficile accès.

Au milieu du château se trouvait l'escalier à double envolée, avec large palier de pierre, éclairé par la grande fenêtre géminée du Nord-Est et, au sud-ouest, par une autre plus petite, moins ornementée avec moulures peu fouillées. De chaque côté de cet escalier d'honneur se trouvaient deux appartements séparés par un mur de refend, et éclairés chacun par une de grandes fenêtres de la façade.

Un appartement du premier étage a seul conservé les dimensions primitives. Sa hauteur est de 4 m 28 et le plafond est encore orné de petites poutrelles décorées de 0 m 12 de côté séparées par un intervalle égal, fréquemment usitées dans les constructions du temps d'Henri III.

Les cheminées ont toutes été refaites selon les données nouvelles de la science de fumiste, et les exigences du confort moderne. Seule la cheminée de la cuisine est ancienne ; on y remarque une vieille plaque en fonte avec personnages mythiques et ornements du XVI<sup>e</sup> siècle, et deux grands et forts landiers de la même époque qui ont survécu aux vicissitudes des temps.

Au bout du jardin, en dehors des anciens murs d'enceinte, à 100 mètres environ du château, du côté Nord, existe un petit caveau, sans style, trou creusé dans les rochers, de 2 m de long, dénommé, la chapelle, que je signale à titre documentaire, sans avoir pu trouver place de construction aux alentours ni, dans l'étroit caveau, rien qui ait pu indiquer la destination. Détruite depuis longtemps, cette chapelle n'a laissé aucun souvenir dans la mémoire des habitants.

# Quatrième partie

**L'histoire des familles de la paroisse**

**Les Polignac**

La maison de Polignac qui posséda Saint Germain pendant plusieurs siècles paraît être une branche de l'illustre famille des Polignac d'Auvergne, connue dans les généalogies de Courcelles, de la Chenaye-Desbois, sous le nom de Polignac de Saintonge, et dont la commune d'origine est admise par les membres de la famille ducale du Velay, d'après les lettres et témoignages des derniers descendants.

Cependant M. Beauchet-Filleau et le Docteur Vigen la croient d'origine plutôt saintongeaise et lui donnent pour berceau la terre de Polignac, *alias Poullignac*, près de Montendre, où leurs armes sont sculptées sur les chapiteaux des piliers de l'église, dont ils ont été longtemps les seigneurs, ainsi que le prouvent de nombreux actes notariés.

Le premier seigneur de Saint Germain, dont le nom nous est connu par des pièces authentiques insérées dans la généalogie de d'Hozier, est Achardon de Polignac qui, en 1313, donne un aveu et dénombrement à Bertrand de la Roche Andry, seigneur de Jonzac, des terres qu'il possède dans la mouvance de sa seigneurie.

Achard, premier du nom, fils puîné de Guillaume de Polignac, seigneur de Randon, et de Marguerite de Rocquefeuil, serait venu en Saintonge, d'après la Chesnaye-Desbois, en qualité de commandant des armées du roi, pour délivrer le pays de l'invasion anglaise, et il aurait épousé Jeanne de Sallebruche, fille d'Achard de Sallebruche, seigneur d'Ecoyeux, nièce de Roland d'Oton qui lui laissa de grands biens.

Cet Achard, qui vivait en 1339, prend, dans son contrat de mariage, les titres et qualités dont se paraient les plus grands personnages du temps. Ce serait lui qui aurait abandonné les armes et blasons des Polignac du Velay pour adopter les armoiries de sa nouvelle famille : *d'azur au lion d'or*, qui devinrent celles des Polignac de Saintonge et que nous retrouvons au château de Saint Germain sur l'écusson martelé dont nous avons déjà parlé.

Il eut quatre enfants : Achard II qui suit, et Isabeau, qui épousa Martin Tizon d'Argence, en Angoumois, d'une vieille famille illustre par ses hauts faits et les grands services rendus au pays

Achard II, *alias Achardon*, fait, le 8 avril 1408, un aveu et dénombrement au seigneur de Jonzac, des terres qu'il possède dans la paroisse de Saint Germain. Nous regrettons de n'avoir pu retrouver cet acte qui eut été si intéressant pour notre histoire locale.

Il épousa Marguerite Seguin, dame de Fontaines, Saint Germain, Fléac, Antignac. Il eut pour enfants : Henri, qui suit et Foucaud qui hérita de sa mère et eut les terres de Fontaines, les Roys, Saint Germain, etc.

Henri eut en partage les biens paternels d'Ecoyeux, de Vénérand, etc., et épousa, le 18 juin 1436, Agnès de Chabanais, fille de Jean de Chabanais, écuyer du duc d'Orléans, chevalier, seigneur de Comporté sur Charente, sénéchal et gouverneur d'Angoumois et de la ville et du château de Cognac. Ses enfants furent Pierre et Jacqueline.

Pierre épousa en 1512 Armice de Saint Gelais dont il eut cinq enfants qui continuèrent la filiation de la branche d'Ecoyeux.

L'un d'eux, Vivien, fut protonotaire apostolique, vicaire général de Charles de Bourbon, évêque de Saintes, roi au temps de la ligue, cardinal et archevêque de Rouen, en même temps qu'abbé de Fondouce, paroisse de Saint Bris du Bois.

Foucaud de Polignac fait hommage des terres qu'il possède, le 22 février 1452, à Jean de la Roche Andry, seigneur de Clam, en sa qualité d'héritier de demoiselle Marguerite Seguin, sa mère, dame de Fontaines et de Saint Germain ; plusieurs actes notariés nous font connaître divers baux qu'il passa, le 17 mai 1457, le 20 octobre 1450, au sujet des biens dont il avait hérité de sa mère ; il vend encore à R. Martin, laboureur, le 31 octobre de la même année, trois journaux de terre sis à Polignac, près de Montendre.

Foucaud de Polignac épousa, d'après son contrat de mariage passé le 18 juin 1436, Agnès ou Anne de Chabanais, sœur de la femme d'Henri de Polignac, son frère, et le même jour que lui. Elle était la fille de Jean de Chabanais, écuyer, chevalier, gouverneur etc. et de Marguerite Chauvette.

De ce mariage sont issus : 1<sup>er</sup> Elie, mort sans postérité ; 2<sup>ème</sup> Jean qui suit ; 3<sup>ème</sup> autre Jean seigneur de Polignac, d'après une tablette généalogique ; 4<sup>ème</sup> Louise, dame de Fléac, épousa François du fou, seigneur du Vigean et de Chantolière, fils d'Yves, grand veneur de France, chambellan du roi, gouverneur d'Angoumois ; 5<sup>ème</sup> Jeanne, qui captiva le cœur de François 1<sup>er</sup> ; 6<sup>ème</sup> Julienne, mariée 1<sup>er</sup> à Pierre Braguier, seigneur de Brizambourg, et 2<sup>ème</sup> à Guy Poussard, chevalier, seigneur de Linières, dont, Charles qui épousa Jeanne de la Roche Andry, dame de Vervant, près de Saint Jean d'Angély ; 7<sup>ème</sup> Marguerite épousa Nicolas de Courbon, seigneur de Saint Léger et maître d'hôtel de François 1<sup>er</sup>, dont postérité.

Jean de Polignac, fils de Foucaud de Polignac, seigneur de Fontaines et de Saint Germain, épousa, par contrat de mariage passé devant Petit, notaire à Poitiers, le 24 mars 1488, demoiselle Marguerite de la Brousse, fille noble et puissant seigneur messire Louis de la Brousse, chevalier, et de Jeanne Gilier. Il obtint du roi, en 1483, des lettres patentes par lesquelles il lui permis de faire bâtir des tours et des créneaux à son château de Fontaines, et au mois de février 1490, il reçut l'autorisation d'établir des foires et marchés qui ont continué à tenir jusqu'à notre jour. Le 25 novembre 1473, il passe un bail avec un des habitants.

Précédemment, le 13 février 1468, il avait fait une transaction avec son frère, Jean de Polignac le jeune, au sujet des biens laissés par son père, Foucaud de Polignac. Il eut quatre enfants : 1<sup>er</sup> François qui suit ; 2<sup>ème</sup> Gaspard, qui eut en partage la terre de Saint Germain ; 3<sup>ème</sup> Catherine ; 4<sup>ème</sup> Marie, femme de Claude de Cruc, seigneur de Chamouillac.

François avait épousé, par contrat de mariage reçu le 14 mars 1514, par Dalès, notaire à Montendre, demoiselle Louise de la Motte, fille de noble et puissant Guillaume de la Motte, écuyer, Seigneur de Saint Serin d'Uzet, et de demoiselle Catherine Poussard, dont il eut Elie qui suit, et Marie.

Le partage de la succession des biens paternels de Jean de Polignac entre ses enfants eut lieu le 2 avril 1517. Mais François mourut jeune et sa veuve, Louise de la Motte, fit procéder, le 30 avril 1521, à l'inventaire de ses biens assistée de Gaspard de Polignac, seigneur de Saint Germain, en sa qualité d'oncle paternel des mineurs

Elie de Polignac épousa Madeleine de la Porte aux Loups, fille de Jean de la Porte, seigneur de Fontguion, et de demoiselle Jeanne de Bigot, d'après son contrat du 20 Novembre 1539, reçu par Blanchard, notaire à Fontguion.

Il eut de son mariage : François de Polignac qui, suit et Pierre.

Par son testament, fait le 23 novembre 1568, il assura à sa femme, Madeleine de la Porte, l'usufruit de tous ses biens qu'il possédait en Saintonge et au pays Bourdelais, et à Pierre, son autre fils, les biens qu'il avait en Angoumois et en Poitou. Cet acte reçu par moreau, notaire à Fontaines.

François de Polignac, fils du précédent, épousa Louise de Lanes, fille de haut et puissant Jeanot de Lanes, chevalier, seigneur et baron de la Roche Baladé et de dame Anne Bouchard d'Aubeterre, dame de Cuzaguet, d'après son contrat du 10 mars 1580, reçu par Rousseau, notaire à la Roche.

Le 15 avril 1587, François et Louise de Polignac, frère et sœur, font une transaction au sujet des biens paternels et maternels provenant de la succession de haut et puissant Elie de Polignac et de Madeleine de la Porte aux Loups, leur père et mère. L'acte fut passé par gourdet, notaire à Fontaines.

Par son testament du 15 mai 1617, il laisse l'usufruit de ses biens à Louise de lanes, sa femme ; il donne la seigneurie de Saint Aigulin à François de Polignac, son fils, et institue son autre fils, Léonor, son légataire universel, à charge de payer à Anne, à Elisabeth, à Esther de Polignac, ses sœurs, le reste de leurs dotes qui leur avait été promises par contrat de mariage. L'acte a été reçu par Moreau, notaire à Fontaines.

Léonor épousa, le 23 Août 1617, avec dispense de parenté du 3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> degré accordée par le roi Louis XIII, demoiselle Léa de Bonnefoy, fille du seigneur de Bretauville, dont il eut François qui épousa Madeleine Labbé, veuve de Gédéon de la Rochefoucauld, seigneur de Ponges, fille de Jean Labbé, seigneur de Sorlut et de Jeanne Farnuoult.



## **Les Polignac de Saint Germain**

La portion de la paroisse située sur la rive gauche de la " Sévigne " relevait, au point de vue seigneurial, du château de Jonzac, alors que toute la partie située sur la rive droite jusqu'au " Trèfle ", en suivant les limites actuelles du Brandard, chez Massias, jusqu'à la voie romaine dite chemin de Pons, comprenant en outre les paroisses de Clam, démembrement de Saint Germain, d'Antignac, Lussac, Saint Georges de Cubillac jusqu'au confluent des deux

rivières du Trèfle et de la Sévigne à Marcouse, relevait du château de Clam, depuis le partage de 1335.

La paroisse était telle que nous la connaissons au point de vue religieux, depuis 1075, date où elle fut cédée, par l'Evêque de Saintes, aux religieux bénédictins de Baignes, qui l'administrèrent, jusqu'à la ruine de leur abbaye, par des curés résidants à Saint Germain, comme nous avons l'occasion de le dire plusieurs fois ; mais, au point de vue civil et seigneurial, il n'y avait point unité, puisque le territoire relevait de plusieurs juridictions.

Le château actuel de Saint Germain ne date que de 1591, d'après l'inscription gravée sur le lion héraldique, donc pas de seigneur résidant à Saint Germain avant cette époque.

Les Polignac de Fontaines, qui en portent le titre au XV siècle, devaient simplement y posséder quelques terres, sans avoir de juridiction, comme le prouve l'aveu et dénombrement fait au seigneur de Jonzac, le 8 avril 1408, par Achard II de Polignac, des terres qu'il possédait dans la paroisse de Saint Germain, du chef de sa femme, Marguerite Seguin, Foucaud hérita des biens maternels, et les laissa à son fils Jean.

Mais ce fut Gaspard, son second fils, qui fut l'auteur de la branche des Polignac de Saint Germain. Il épousa 1<sup>er</sup> Marie Gassier dont il eut une fille, Marguerite, mariée à Jean de la Porte ; 2<sup>ème</sup> Louise de la Roche Andry qui, descendante des anciens seigneurs de Jonzac et de Clam, dut lui apporter en dot quelques fiefs et terres situés en Saint Germain, où il ne dut pas résider. Il était capitaine du château de Blaye et il céda cette charge à son fils Pons, lequel se fit connaître par sa résistance aux ordres du roi, en livrant cette place à Jacques de Pons, baron de Mirambeau et de Plassac. Gaspard lui-même était d'ailleurs un des fougueux religionnaires du temps, ayant embrassé la réforme avec ardeur, ainsi que le firent plusieurs seigneurs du pays de Saintonge. Il est plus connu dans l'histoire sous le nom de Gaspard des Roys, du nom d'une terre qu'il possédait à Fontaines, appelée de nos jours le Logis des Roys, et qu'il habitait au retour de ses campagnes.

De son second mariage, il eut : 1<sup>er</sup> François qui suit ; et 2<sup>ème</sup> Pons seigneur des Roys et gouverneur de Blaye par résignation de son père. Il épousa Jacqueline de Ponthieu, l'un et l'autre protestants, comme le furent, à partir de cette époque, tous les membres de la famille.

Sa révolte à main armée contre l'autorité royale lui valut une condamnation à mort qui ne fut point exécutée, le roi ayant donné, peu après, des lettres de rémission, grâce et amnistie à tous les coupables.

François de Polignac, seigneur de Saint Germain, épousa Marie d'Angliers, fille de Guy d'Angliers, et de Perette Vigier, dont il eut : 1<sup>er</sup> Gabriel qui suit et 2<sup>ème</sup> Rachel, qui épousa François de Grimaldi, seigneur de Croze, au comté de Breuil, de la famille des ducs de



Valentinois.

## **Gabriel de Polignac**

Gabriel de Polignac était fils de Pons de Polignac, seigneur des Roys et de Jacqueline de Ponthieu, fille de Louis, seigneur des Touches de Périgny. Il fut le premier seigneur de Saint Germain de Lusignan, celui qui fit bâtir le château en 1591, il fut, sans contredit, le plus célèbre des Polignac de Saintonge.

Il vint à une époque troublée par des guerres civiles auxquelles il prit part en compagnie de Agrippe d'Aubigné. Doué d'un caractère vif et entreprenant, il se lança dans les aventures et les guerres de partisans si fréquentes dans la contrée et si funestes pour le pays mis à feu et à sang sous le fallacieux prétexte qu'il valait mieux prier Dieu en français qu'en latin.



La prise de Jonzac, en 1750, dut avoir une répercussion fatale pour les campagnes environnantes d'autant que les troupes indisciplinées de l'un et de l'autre parti prirent et reprirent la ville démantelée et se livrèrent à toutes sorte de brigandages.

Saint Germain, si près de Jonzac, ne dut pas être épargné. Un témoin de ce temps là, nommé Certon, homme de loi de Jonzac, nous dit en 1574, qu'il y eut, à cette époque, de nombreuses incursions de gendarmerie qui ont séjourné, passé et repassé par ce bourg et chastellenie du sire de Jonzac, que tout y a été bouleversé, ses papiers mis au feu, détruits....., par les soldats de la religion réformée et sous le gouvernement de plusieurs et divers capitaines qui ont longtemps séjourné au château.

Jean II de Saint Maure, né en 1551 était fils d'Alain de Saint Maure et de Françoise Anne de Ponthieu, sœur de Jacqueline de Ponthieu, épouse de Pons de Polignac ; son père mourut en 1558, laissant son fils, âgé de sept ans, sous la tutelle de sa mère toute dévouée aux idées protestantes et de son oncle Pons de Polignac, seigneur des Roys, grand partisan de la religion nouvelle, ainsi que le plus grand nombre des Seigneurs du pays : François II de Reilhac, seigneur d'Ozillac, Gabriel de Polignac, seigneur de Saint Germain, Boisrond, seigneur d'Orignac, etc. , et, à leur exemple, beaucoup de tenanciers et de bourgeois, les plus notables de la chastellenie

Toutes ces luttes d'influences et d'opinion à propos de religion, la cause la plus sainte et la plus grave de toutes, nous le voyons encore de nos jours, entretenaient dans le pays une irritation de plus en plus aiguë qui, trop souvent, dégénérait en rixes et en batailles sanglantes.

Le pouvoir royal intervenait alors pour rétablir l'ordre et séparer les combattants, rendre la paix à toute la contrée ainsi troublée, par le choc des armes fratricides ; mais les troupes régulières n'étaient pas toujours victorieuses ; refoulées par les mutins, elles leur laissaient le champ libre pour continuer leurs désordres et leurs brigandages.

Enfin le roi comprenant qu'il fallait en finir, nomma le Maréchal de Matignon gouverneur de Guyenne, avec ordre de réduire les agitateurs et de rétablir la paix dans le pays révolté.

Le Maréchal se mit aussitôt en campagne et vint à Royan assiéger Condé, de là il le défit à Brouage, mais le temps n'était pas favorable pour guerroyer dans un pays inondé, et le Maréchal crut devoir revenir porter les armes dans la haute Saintonge. C'est alors qu'il fit le siège de Jonzac avec des troupes suffisantes et biens disciplinées. Il établit son camp près de la ville, de notre côté évidemment comme étant le plus vulnérable et se contenta d'en faire le blocus, afin de ménager ses hommes. Toute ville assiégée est une ville prise, dit-on. Jonzac fut obligé de capituler, le 17 décembre 1585.

Le Maréchal fut débonnaire, il permit à tous les mutins de revenir chez eux, moyennant la promesse de ne plus reprendre les armes contre le roi et de payer solidairement 4000 écus pour les frais de guerre pendant le siège du dit château. Les armes et chevaux, plus la moitié du bled, vin, lard qui sont dans le dit château furent confisqués au profit des soldats du roi ; les meubles et autres provisions demeurant aux personnes à qui elles appartiennent.

Fait au camp de Jonzac le 17 décembre 1585.

### **Matignon**

La capitulation du château de Jonzac obligea chacun des seigneurs rebelles à rentrer dans leurs terres après avoir donné leur parole d'honneur de ne plus porter les armes contre l'autorité royale, et profitant de l'amnistie due à la bienveillance du roi et au désir de la paix publique, ils cessèrent toutes luttes fratricides et rentrèrent dans le devoir.

A Partir de cette époque, le pays fut pacifié, Jonzac ne fut plus troublé par la guerre civile et ne ressentit que faiblement le contrecoup des événements qui bouleversèrent encore le royaume pendant plusieurs années jusqu'à la pacification définitive opérée par Henry IV, en 1598.

Ce fut pendant cette période de paix que Gabriel de Polignac, ayant déposé les armes, fidèle à sa parole, rentra à Saint Germain, bâtit son château, si nous nous rapportons à la date de 1591, déjà citée, placée en bas de l'écusson héraldique, aux armes des Polignac, retrouvé dans le mur d'enceinte du château de Saint Germain. Sans être une preuve convaincante, dans la position qu'elle occupe, cette inscription nous donne une date dont nous avons le droit de tenir compte, d'autant qu'elle correspond au style architectural du château, qui bâti à une période de paix, n'avait plus besoin de s'entourer d'un appareil militaire, pouvait se dispenser de douves et de fortifications et ouvrir toutes grandes ses larges fenêtres de 4 mètres de hauteur sans craindre les attaques ennemies.

Gabriel de Polignac s'est marié deux fois : 1<sup>er</sup> Il épousa Léa Boutaut, fille de Pierre Boutaut, sieur de Laubonnière en Poitou et d'Anne du fou dont il eut : 1<sup>er</sup> Louise, née en mars 1593, dame de Monroi, près de la Rochelle, qui épousa : 1<sup>er</sup> Henri Poussard, baron de Fors et du Vigean et 2<sup>ème</sup> en août 1620, Henri de Clermont, marquis de Gallerandes dont postérité. 2<sup>ème</sup> Gaspard, qui hérita de la propriété de sa mère et prit le nom de sieur de Laubonnière. Il embrassa la carrière des armes, suivant ainsi l'exemple de tous ses ancêtres et il mourut à Naples à l'âge de 21 ans, en 1615.

Son existence si courte fut traversée par un roman dont l'issue malheureuse abrégé ses jours. Il avait voulu épouser Jeanne de la Rochefaton, fille de Jean de la Rochefaton, chevalier seigneur de Saveilles et d'Anne d'Albin de Valzergues qui, étant veuve, s'était

remariée à Gabriel de Polignac. Ce mariage convenait à l'une et à l'autre partie et était une riche héritière recherchée également par le fils du duc de la Force qui, après mille difficultés et de nombreuses intrigues, fut agréé par la famille et réussit à l'épouser en janvier 1609.

A l'occasion de la mort de Gaspard, Nicolas Pasquier écrit à son père une longue lettre de condoléances, publiée dans le *recueil* de ses lettres III, lettres IV, dans laquelle il fait l'éloge du jeune homme enlevé à la fleur de l'âge, au moment où il donnait les plus belles espérances.

Gabriel mourut peu après son fils, en 1615, le même auteur écrit à sa veuve une nouvelle lettre de condoléances dans laquelle il signale le regretté défunt, son ami, comme étant un personnage de grand poids et de singulière recommandation,, d'un esprit prompt et rassis, admirable en belles pointes et qui possédait une âme calme, tranquille et bonne.

Gabriel de Polignac, étant devenu veuf de Léa Boutaut, se maria, le 20 mars 1597, avec Anne d'Albin de Valzergues de Céré, veuve de Jean de la Rochefaton, seigneur de Saveilles. (Beau château, près de Villefagnan , arrondissement de Ruffec, Charente.

Cette famille d'Albin, originaire du Rouergue, portait le nom du château d'Albin, (Cette localité porte aujourd'hui le nom d'Aubin ; elle est située dans l'Aveyron, chef lieu de canton dans l'arrondissement de Villefranche de Rouergue ; elle compte 9052 habitants. On lui donne, comme fondateur, Decius Clodius, général romain qui se fit proclamer empereur en 193, après la mort de Pertinax et fut vaincu et tué par Septime sévère, cinq ans après ) Qu'elle possédait depuis de nombreuses générations.

On retrouve leur nom cité dans les plus vieilles chartes du Languedoc. Guillaume d'Albin prit part à la troisième croisade, en 1191. Nous retrouvons encore Archambeau d'Albin en 1230 ; Pons d'Albin en 1240 ; Audouin d'Albin en 1274, etc.

Anne d'Albin, outre des biens considérables, apportait à Gabriel de Polignac des alliances illustres avec les principales familles du Limousin, de l'Angoumois et du Périgord : Les la Rochefoucault, Rochechouard, Pompadour, La Tour d'Auvergne, Pierre Buffières, Pérusse des Cars, etc., tous grands personnages occupant de hautes situations et possédant de grands biens.

Elle apportait encore en dot une grosse fortune augmentée de celle de son premier époux, Jean de la Rochefaton, dont l'administration lui revenait en sa qualité de mère tutrice.

Gabriel de Polignac faisait, en vérité, un magnifique mariage qui lui permit de tenir, à la cour d'Henri IV, un rang en rapport avec sa naissance.

Anne d'Albin avait eut deux enfants de son premier mariage, un fils mort jeune et sans alliance, une fille, Jeanne, qui était une des plus riches héritières du temps et, à ce titre, fort recherchée.

Nous avons dit que Gaspard de Polignac, séduit par toutes les qualités de la jeune fille et les avantages offerts par cette alliance avait voulu contracter mariage avec elle et que ce projet avait l'assentiment des parents désireux de conserver ainsi dans la famille la grosse fortune de la riche héritière.

Mais de nombreuses intrigues se nouèrent autour de la dot de la jeune fille, des influences puissantes intervinrent, des prétendants illustres surgirent et le malheureux Gaspard déçu, désespéré, partit pour Naples où il mourut à 21 ans, en 1615.

Pendant ce temps là, Jeanne de la Rochefaton épousa en janvier 1609, Armand de Caumont, duc de la Force, pair et maréchal de France,( Il habitait le château de Cugnac, près de Cadouin Dordogne ) dont Charlotte de Caumont épousa en 1653, Henri de la Tour, vicomte de Turenne, maréchal de France, fils du duc de Bouillon et d'Elisabeth de Nassau, dont elle n'eut pas d'enfant. Elle mourut le 12 avril 1666, neuf ans avant son illustre époux, emporté par un boulet de canon, le 27 juillet 1675, au combat de Salzbach.

Jeanne de la Rochefaton testa le 9 juin 1667 et mourut peu de temps après.

De son second mariage avec Anne de Valzergues, Gabriel de Polignac eut une fille nommée Anne, comme sa mère, qui naquit en 1598.

Elle se maria le 13 août 1615, Gaspard III, comte de Coligny, plus tard duc de Châtillon, amiral de Guyenne, gouverneur de Montpellier, créé maréchal de France en 1622, par le roi Louis XIII, après la rédition d'Aigues Mortes.

Il était puîné de François de Coligny, amiral de Guyenne, colonel général de l'infanterie française, et de Marguerite d'Ailly ; et petit-fils de l'amiral de Coligny, victime de la Saint Barthélemy et de sa première femme, Charlotte de Montmorency Laval.

Gaspard III de Coligny, le mari d'Anne de Polignac, était né le 26 juillet 1564, et il avait hérité des charges de dignités conférées à son frère Henri de Coligny, tué à Ostende, le 10 septembre 1601.

C'était comme on le voit, un brillant parti pour la fille du Seigneur de Saint Germain et qui montre la considération dont jouissait Gabriel de Polignac à la cour de Louis XIII et parmi les grands personnages de l'époque. Il vit sa belle fille, Jeanne de Rochefaton, duchesse de Caumont la Force ; sa fille, Anne, devint aussi duchesse de Châtillon, et femme d'un maréchal de France. Ce grand mariage ne fut pas célébré à Saint Germain, mais au château de

Comporté sur Charente, domaine qui provenait de leur bisaïeule Renée de Chabanais, et qu'ils aimaient à habiter.

Gaspard III de Coligny était un des principaux personnages du parti protestant et, avec le sir de Pons, un des plus riches seigneurs du royaume ; il pouvait lever sur ses terres 4000 gentilshommes à cheval, ce qui équivalait, avec les servants et autres hommes d'armes, à une armée de 10000 hommes.

C'était un homme intrépide, dit Tallemant des Réaux, qui vante son admirable sang froid, dans les moments les plus critiques de la bataille. Il dédaignait de porter une cuirasse comme tous les guerriers de son temps, insoucieux du danger qu'il bravait au plus fort de la mêlée, luttant comme un lion contre les ennemis qu'il combattait. Il se signala par sa bravoure dans les guerres de Hollande et de Piémont, contre les Espagnols, et ce sont ces hauts faits qui lui valurent le titre de duc qu'il désirait et que la reine mère lui concéda en récompense de ses bons et loyaux services.

Mais il se laissa entraîner par l'esprit de parti dans les guerres de religion si violentes en 1621 ; il fut un des chefs de la révolte dans le midi, et, s'étant emparé d'Aigues-Mortes, il refusa de la rendre à Louis XIII, qui voulait la faire rentrer dans l'ordre, comme toutes les autres villes de la région. Le jeune roi, désirant, à tout prix, pacifier ce pays depuis trop longtemps soulevé, dut traiter de puissance à puissance avec le seigneur révolté, qui ne consentit à capituler que moyennant la promesse d'être créé Maréchal de France, dont le brevet lui fut, en effet, délivré en 1622. Depuis cette époque, sa fidélité ne se démentit plus ; il demeura sujet fidèle et dévoué du roi de France. Il mourut le 4 janvier 1646, en son château de Châtillon sur Loing, et il fut inhumé dans le tombeau de sa famille.

Sa femme, Anne de Polignac, était belle et vertueuse ; le comte de Carlisle l'avait surnommée *l'Incomparable*. Tallemant de Réaux, toujours disposé à critiquer tout le monde dans ces *Historiettes*, lui reproche sa grande piété qui lui faisait négliger ses devoirs de maîtresse de maison, tout absorbée qu'elle était par des discussions théologiques interminables avec les ministres de sa religion.

Elle avait eu quatre enfants de Gaspard de Coligny :

1<sup>er</sup> Maurice, mort à Paris, le 23 mai 1644 ;

2<sup>ème</sup> Gaspard IV, duc de Châtillon, marquis d'Andelot, lieutenant général des troupes du roi, mort à 38 ans, le 9 février 1649, au combat de Charenton, lors des troubles de la Fronde ;

3<sup>ème</sup> Henriette, née à Paris en 1518, demeurée célèbre sous le nom de comtesse de Suze ;

4<sup>ème</sup> Anne, née en 1624, épousa, le 9 mars 1648, le prince Georges II, duc de Wurtemberg.

Anne de Polignac, veuve de Gaspard II de Coligny, duchesse de Châtillon, mourut le 15 juillet 1651, à Hornbourg, en Alsace.

Avec Anne de Polignac s'éteignit la famille de Polignac de Saint Germain, à laquelle Gabriel de Polignac avait donné un grand lustre, tant par les services militaires qu'il avait pu rendre au pays, par la situation prépondérante qu'il avait prise parmi ses coreligionnaires, que dans les alliances qu'il fit contracter à ses enfants : fille et belle fille, à une époque où les Polignac du Velay n'avaient pas encore obtenu l'illustration qu'ils acquirent par la suite, et les titres de duc prince qui lui furent donnés par les derniers rois de France.

La famille, originaire d'Auvergne, était connue depuis des siècles par les services rendus à la patrie et à l'église. Hercule de Polignac fut un des premiers à rendre la croix à la voix de Pierre l'Ermite. Jean de Polignac se couvrit de gloire en Italie aux côtés de Charles VIII, et Armand, le Grand-Justicier, ambassadeur de François 1<sup>er</sup> reçut le roi et toute sa cour dans son château de Polignac avec une si grande magnificence que sa fortune en resta diminuée de moitié ce qui explique pourquoi la famille demeura dans ses terres et retomba dans l'obscurité. Plus tard, Melchior de Polignac, abbé de Bon Port, membre de l'Académie française, plusieurs fois ambassadeur à Rome, chargé de négociations importantes, devint célèbre comme diplomate et comme écrivain. Ce fut lui qui, en qualité d'ambassadeur de Louis XIV, fut chargé de négocier en 1713 le traité d'Utrecht qui affermit la paix entre la France et l'Angleterre. L'abbé de Polignac reçut à cette occasion le chapeau de cardinal. Son arrière-neveu fut créé duc en 1780 par Louis XVI, et son fils, devenu prince, fut le dernier ministre de Charles X en 1830.

La descendance des Polignac de Saintonge fut continuée jusqu'à nos jours par la ligne de François de Polignac, seigneur de Fontaine, qui avait épousé, le 10 mars 1580, Louise de Lanes de la Roche Chalais ; il était cousin issu de germain de Gabriel de Polignac, seigneur de Saint Germain, comme il était dit en son temps. François de Polignac était le cinquième aïeul de Charles de Polignac maréchal de camp, dont ; 1° le comte Héraclé de Polignac , décédé le 23 novembre 1851, dernier représentant mâle de cette branche des Polignac de Saintonge ; 2° Elisabeth de Polignac ; 3° Bonne de Polignac épousa le baron de Wisme dont N...., mariée au comte de Sainte Aldégonde, dont Gérard et une fille, la marquise de Champagne ; d'après les renseignements fournis par le comte Anatole de Brémond d'Ars, marquis de Migré, président de la société archéologique de Nantes et de la Loire Inférieure.

Henriette était la fille aînée de Gaspard de Coligny, maréchal de France, duc de Châtillon et de Anne de Polignac, dame de Saint Germain de Lusignan. Elle naquit à Paris en 1618 et elle est demeurée célèbre sous le nom de comtesse de Suze parmi les femmes bel esprit et les précieuses les plus à la mode, comme son amie Melle de Scudéry, par ses compositions poétiques et romanesques.

Elle se maria, le 8 août 1642, à un riche écossais, Thomas Hamilton, comte de Haddington, de l'illustre maison de ce nom ; devenue veuve peu de temps après, elle épousa Gaspard de Champagne, comte de la Suze, lieutenant général des armées du roi, commandant en Alsace, gouverneur de Belfort, etc. Mais ayant abjuré la religion protestante en 1653 elle se sépara, de son mari, protestant rigide et sectaire qui voulait l'obliger à vivre loin de Paris, reléguée dans un vieux château au fond d'une province. C'est à ce sujet que se place un bon mot de la reine Christine de Suède : que la comtesse de Suze s'était faite catholique pour ne plus voir son mari ni dans ce monde ni dans l'autre.

Ce mariage ayant été cassé par un arrêt motivé du Parlement de Paris, le comte de la Suze épousa, le 28 octobre 1662, Louise de Clermont Gallerande, petite fille de Henri de Clermont, marquis de Gallerande, et de Louise de Polignac, fille de Gabriel de Polignac, seigneur de Saint Germain et de Léa Boutant.

La comtesse de la Suze, désormais catholique, ne chercha pas à se remarier et elle s'adonna tout entière à des oeuvres littéraires qui la rendirent célèbre. Ses oeuvres ont été imprimées plusieurs fois, notamment en 1656, 1666 et 1725, en quatre volumes avec un portrait gravé d'après la peinture de Mignard. Elle fut entourée des hommages de tous les poètes de son époque qui célébrèrent son talent et sa beauté. On cite un distique latin du P. Bonhours, composé au sujet d'un tableau de Largillière où la comtesse de la Suze était représentée sur un char roulant sur les nuages.

Les galanteries bien connues de Mme de la Suze ne concordent guère avec les sentiments platoniques qu'elle exprime dans ses ouvrages et ses vers, poésies empreintes de mélancolies et du plus pur idéal. C'était alors la mode parmi les précieuses les plus raffinées.

Mme de la Suze mourut à Paris le 18 mars 1693 et fut inhumée dans l'église de Saint Paul.

La mort de Gaspard survenue au combat de Charenton, le 9 février 1649 vint interrompre cette idylle au bout de 4 ans. Il fut inhumé à Saint Denis. Six mois après, juillet 1649, sa veuve mit au monde un fils posthume qui mourut âgé de 8 ans, le 27 octobre 1657. Ainsi s'éteignit la branche aînée de Coligny.

La famille de Montmorency est une des plus anciennes de France et des plus illustres par les services rendus au pays dans toutes les occasions et à tous les siècles ; ne ménageant jamais ni son sang ni sa fortune pour le service de la patrie, ce qui lui avait valu le titre de premiers barons chrétiens.

Isabelle, dame de Saint Germain, était fille de François de Montmorency et d'Elisabeth de Vienne qu'il avait épousée très jeune étant lui-même âgé de 17 ans.

C'était un duelliste enragé qui malgré les défenses royales, les lois, les édits avait dans l'espace de cinq ans, engagé vingt trois duels, bravant l'autorité jusqu'à se battre en plein jour sur la place royale à Paris, le mercredi 12 Mai, veille de l'Ascension, à 2 heures de l'après midi. C'en était trop, la bravade était trop forte. Il fut arrêté jugé et condamné à la peine capitale, malgré tous les services déjà rendus et les espérances qu'on pouvait fonder sur lui, Louis XIII fut inflexible il fallait faire un exemple éclatant et mettre fin à ces duels qui faisaient verser des flots de sang inutilement. ( En 10 ans il y eut 954 cas de mort à la suite des duels ).

Ce fut la triste fin d'un descendant déjà illustre d'une grande famille qui se croyait au-dessus de lois. Ce fut aussi le deuxième du nom de Montmorency, qui fut victime du cardinal de Richelieu, le maréchal condamné à Toulouse était l'oncle de François.

Sa veuve âgée de vingt ans, mit au monde, le 8 janvier 1628, un fils posthume qui fut appelé François Henri et devint le maréchal de Luxembourg, le tapissier de Notre Dame, vainqueur de Guillaume d'Angleterre à Steinkerque, à Nerwinde, à Mons, etc. Elle avait eu primitivement deux filles, Marie Louise et Isabelle, née le 8 mars 1627 qui fut dame de Saint Germain et duchesse de Châtillon.

Veuve trop jeune, elle acquit une réputation peu édifiante et je ne saurais donner en exemple la conduite plutôt scandaleuse de cette paroissienne. Recherchée par Charles II, roi d'Angleterre, elle fut sur le point d'être reine d'Angleterre.

Plus tard elle épousa le duc de Mecklembourg Schrewin, elle se trouva auprès d'Henriette d'Angleterre à l'heure tragique de sa mort quand retentit dans le palais de Versailles ce cri qui jeta l'épouvante : Madame se meurt ; madame est morte. On crut à un empoisonnement. Pour rassurer la malade elle prit elle-même le flacon et en avala le contenu. Elle mourut à Paris le 24 Janvier 1695, laissant sa grande fortune et sa terre de Clam et de Saint Germain à sa nièce Mme d'Estampes de Valençay, que la famille posséda jusqu'à la Révolution de 1793 où le château fut vendu comme bien national à Joseph Arnut.





